



la fédé
100%
HANDINAMIQUE

pour la réussite des jeunes handicapés

LIVRE BLANC

32 propositions pour une
société équitable envers
les personnes handicapées

Élection présidentielle 2022

Table des matières

Présentation de la fédé 100 % Handinamique	4
Personnes contact :	6
Volet Citoyenneté et territoire	9
Proposition 1 : Mise en accessibilité des bureaux de vote	9
Proposition 2 : Mise en accessibilité des campagnes électorales	9
Proposition 3 : Implication des citoyens en situation de handicap en politique	10
Proposition 4 : Harmonisation du traitement des personnes handicapées au sein des MDPH	10
Proposition 5 : Simplification administrative des MDPH	11
Proposition 6 : Création de référents handicap	11
Proposition 7 : Amélioration de la représentation des personnes handicapées au sein du CNCPH	12
Proposition 8 : Inclusion des jeunes en situation de handicap au sein des politiques de jeunesse	14
Volet Accessibilité universelle	15
Proposition 9 : Modification du décret régissant les obligations d'accessibilité numérique	15
Proposition 10 : Prise en compte de l'inclusion au sein des normes de gouvernance de projet	16
Proposition 11 : Référencement web prenant en compte l'accessibilité numérique	16
Proposition 12 : Créer et fournir aux collectivités locales un écosystème web garantissant l'accessibilité numérique	17
Proposition 13 : Normer le fonctionnement des solutions d'accessibilité numérique pour garantir l'interopérabilité	17
Proposition 14 : Audit d'accessibilité des lieux accueillant du public	17
Volet Emploi et insertion professionnelle	18
Proposition 15 : Obligation de Sensibilisation/Formation en entreprises	18
Proposition 16 : Aménagement du Télétravail	19
Proposition 17 : Équité salariale et d'évolution de carrière pour les personnes handicapées	19

Volet Sclolarité et études supérieures	20
Proposition 18 : Inopposabilité du plan de compensation par le corps enseignant	20
Proposition 19 : Mise en place d'une voie de recours express	20
Proposition 20 : Création d'un Certificat Culture Inclusive	21
Proposition 21 : Intégrer la démarche inclusive aux maquettes pédagogiques	21
Proposition 22 : Formation obligatoire du corps enseignant à la pédagogie inclusive	22
Proposition 23 : Alternative aux dispositifs d'évaluation des compétences lorsqu'ils sont non-adaptables	22
Proposition 24 : Institution d'un service étudiant de « culture inclusive »	23
Proposition 25 : Disposer des données statistiques de scolarisation par niveau annuel	24
Proposition 26 : Accessibilité globale de la vie d'étudiant	24
Proposition 27 : Intégration de la politique inclusive en matière de recherche dans la LPPR	25
Volet Ressources et compensation	26
Proposition 28 : accès au RSA des jeunes actifs reconnus RQTH, non éligibles AAH.	26
Proposition 29 : Mise en place d'un seuil plancher AAH favorisant l'emploi	26
Volet Enjeux européen et de mobilité internationale	27
Proposition 30 : reconnaissance internationale de la situation d'étudiant handicapé	27
Proposition 31 : Création d'indicateurs d'impact de la politique étrangère de la France	28
Proposition 32 : Reconnaissance européenne du handicap	28

ANNEXES :

- 2011-2021 : 10 ANS DE PLAIDOYER POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES HANDICAPÉS
- TROMBINOSCOPE 2021
- MESSAGES OFFICIELS DE PARTENAIRES POUR LES 10 ANS DE LA FÉDÉ 100 % HANDINAMIQUE (2 décembre 2021)
- REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LA FÉDÉEEN EN 2014
- A PROPOS DE LA FEDE 100% HANDINAMIQUE

Présentation de la fédé 100 % Handinamique



Représentation de la jeunesse française mobilisée pour une société inclusive en matière de handicap, la fédé 100 % Handinamique¹ (ci-après désignée la Fédé), fondée en 2010, est la seule organisation nationale de jeunes en situation de handicap, membres depuis 2017 du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPPH) et depuis 2020 de son comité de gouvernance.

La Fédé est composée d'un réseau national de plus de 500 adhérents en situation de handicap, étudiants et jeunes diplômés (issus de tous cursus, en universités et grandes écoles), et de plus de 75 associations étudiantes membres, parmi lesquelles la FAGE, première organisation représentative étudiante de France, ainsi que 15 fédérations de filières universitaires représentatives de leurs étudiants à l'échelle nationale. Elle rassemble également 5 fédérations territoriales et plus de 50 associations de campus (dédiées au handicap, au tutorat, au sport, à la vie étudiante...) sur l'ensemble du territoire français.

En appui à ses bénévoles, la Fédé fédère également près de 50 organisations membres ressources : associations spécialisées, établissements d'enseignement supérieur et entreprises.

Majoritairement dirigée par des jeunes en situation de handicap, ses valeurs sont : l'entraide et l'émulation entre jeunes, handicapés ou non ; l'autonomie et l'empowerment des jeunes en situation de handicap ; l'engagement bénévole pour une société pleinement inclusive.

Assesseure de la commission *Formation, emploi ordinaire et adapté et travail protégé* du CNCPPH, elle participe également aux travaux de 6 autres commissions : *Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée ; Questions européennes et internationales, application des conventions ; Accessibilité, conception universelle et numérique ; Santé, Bien-être et bienveillance des personnes handicapées ; Territoires et citoyenneté ; Culture, médias et sports.*

La Fédé produit périodiquement des documents de plaidoyer en faveur d'une société réellement inclusive, de l'empowerment² des personnes handicapées et de leur participation active à la définition des politiques publiques qui les concernent. Ainsi, elle a notamment rédigé un livre blanc en 2012 et 2017, une contribution au schéma directeur handicap des universités en 2017, des revendications dans le cadre du rapport gouvernemental *Plus simple la vie* en 2018³ et du *Grand débat national* en 2019.

Elle est régulièrement reçue en audience, dans le cadre gouvernemental et parlementaire, associée à des groupes de travail et comités de pilotage et auditionnée comme ce fut le cas en 2019, lors de la mission gouvernementale relative à la représentativité des personnes handicapées et leur participation à la construction des politiques publiques et lors de la *commission d'enquête parlementaire sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République* ou encore en 2021, par la mission sénatoriale sur *les conditions*

¹ Dénommée jusqu'en 2020 : *Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap*

² L'empowerment peut se définir comme : le processus par lequel un individu, une communauté, une association, prend le contrôle des événements qui la concerne.

³https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2018/05/rapport_sur_la_simplification_du_parcours_administratif_des_personnes_en_situation_de_handicap_-_28.05.2018.pdf

de la vie étudiante et en 2022 par la Commission nationale consultative des Droits de l'Homme dans le cadre du *mandat handicap* confié par le Premier ministre. Tous les 5 ans, elle organise un débat public associant les représentants des principaux candidats à l'élection présidentielle.

La Fédé est membre depuis 2011 du groupe de travail handicap de la *Conférence des grandes écoles* (CGE), depuis 2018 du comité de pilotage du *Duoday* (événement national pour l'emploi des personnes handicapées coordonné par le Secrétariat d'État en charge des personnes handicapées), depuis 2019 du groupe des partenaires de la *Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées* (coordonnée par LADAPT, l'AGEFIPH et le FIPHFP) et depuis 2021 du Comité national d'évaluation Erasmus+ Jeunesse et sports, du Comité national de suivi de l'université inclusive et du Groupe de travail continuité de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur.

La Fédé est affiliée au collectif inter-associatif et inter-handicap *Droit au savoir* depuis 2011, à la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) depuis 2015, au réseau national étudiant *Animafac* depuis 2016 et au Collectif Mentorat depuis 2021.

Lauréate de *La France s'engage* en 2015, la Fédé est agréée « *association nationale éducative complémentaire de l'enseignement public* » depuis 2014 (ministère de l'Éducation nationale), « *association nationale de jeunesse et d'éducation populaire* » depuis 2016 (ministère de la Jeunesse), « *engagement de service civique* » depuis 2018 (Agence du service civique) et « *organisme habilité nationalement à percevoir la taxe d'apprentissage* » depuis 2018 (ministère du Travail et ministère de l'Éducation nationale).

La Fédé mobilise ses bénévoles pour l'autonomie et la réussite des jeunes handicapés autour des actions suivantes :

- Plaidoyer en faveur d'une société réellement inclusive, de l'empowerment des jeunes handicapés et de leur participation active à la définition des politiques publiques qui les concernent ;
- Groupes d'entraide thématiques entre jeunes en situation de handicap ;
- Tutorats étudiants collectifs d'élèves du secondaire handicapés ;
- Bourse d'études ;
- Coachings collectifs et parrainages individuels dans les études ou vers l'emploi ;
- Conseils individualisés, espaces handicap sur les salons d'orientation ou professionnels ;
- Sensibilisation et formation sur les campus ou en entreprise, défis sportifs ;
- Forums de recrutement, Duoday.

En avril 2020, alors que de nombreux jeunes handicapés étaient fortement mis à l'épreuve par la pandémie de la COVID-19, la Fédé a lancé, sous le haut patronage du Secrétariat d'État en charge des personnes handicapées, une plateforme d'entraide (<https://www.handinamique.org/plateforme-mentorat/>) leur donnant la possibilité d'entrer en relation avec des centaines de bénévoles désireux d'apporter une aide à distance. Pérennisé, ce dispositif permet désormais à la Fédé d'accompagner des jeunes sur des territoires où elle n'est pas encore implantée.

En avril 2021, la Fédé a lancé, sous le haut patronage du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et avec l'appui des principaux réseaux associatifs étudiants (Animafac, BNEI, BNEM, FAGE, FNEO) le label « association étudiante 100 % Handinamique pour une société inclusive ».



22 juin 2015 : la FÉDÉEHandicap lauréate de l'initiative présidentielle « La France s'engage »



7 mars 2017 : débat public avec les 4 conseillers handicapés des principaux candidats à la présidentielle.



<https://www.youtube.com/watch?v=om82CscB66s>

2 décembre 2021 : allocution de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, à l'occasion de la conférence anniversaire marquant le dixième anniversaire de la fédé 100 % Handinamique.

LIVRE BLANC

ADOPTÉ PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU 08/12/2021 ET 08/01/2022



Personnes contact



Pierre
MIGNONAT

Président du conseil d'administration
Réfèrent du groupe d'entraide « mobilité internationale »
Membre de la commission Territoires et citoyenneté du
CNCPH
pierre.mignonat@handinamique.org



Thomas
FAUVEL

Premier vice-président Formation et plaidoyer
Réfèrent du groupe d'entraide « pouvoir d'agir »
Représentant titulaire du CNCPH et assesseur de sa
Commission Emploi
thomas.fauvel@handinamique.org



Fabien
GAULUÉ

Délégué général : [01 83 81 44 07](tel:0183814407)
fabien.gaulue@handinamique.org

100 % Handinamique Tour ESSOR, 16e étage 14, rue Scandicci 93508 PANTIN
Tél : 01 82 28 43 90 — [http:// handinamique.org/](http://handinamique.org/) ; contact@handinamique.org

Autres membres du comité de rédaction



Alexandre
ARNAUD

Administrateur
Membre de la commission Accessibilité du CNCPH
alexandre.arnaud@handinamique.org



Rémi
BELLOIS

Membre du comité d'éthique et de veille
Réfèrent du groupe d'entraide « gestion de la douleur »
Membre de la commission Santé, bien-être et bientraitance
du CNCPH
remi.bellois@handinamique.org



Raphaëlle
DESVAUX

Vice-présidente en charge du réseau associatif étudiant
Réfèrent du groupe d'entraide « vie active »
raphaelle.desvaux@handinamique.org



Jessica
HUNKAR

Vice-présidente en charge du réseau d'entraide
Réfèrent du groupe d'entraide « malvoyance »
Membre de la commission Emploi du CNCPH
jessica.hunkar@handinamique.org



Güler
KOCA

Administratrice
Réfèrent du groupe d'entraide « accès aux droits »,
Mandataire au sein du Comité national d'évaluation
Erasmus+ Jeunesse et Sports
guler.koca@handinamique.org



Hussein
MOZAHM

Vice-président enseignement supérieur et mobilité internationale
Réfèrent du groupe d'entraide « malentendance »
Membre de la commission Education du CNCPH
Animateur du groupe de travail « mobilité et Erasmus+ »
hussein.mozahem@handinamique.org



Alexandra
NOTHNAGEL

Administratrice
Réfèrent groupe d'entraide « Research ability »
Membre de la commission Questions européennes,
internationales et applications des conventions du CNCPH
alexandra.nothnagel@handinamique.org



Samy
ROCHDI

Administrateur
Membre de la commission Emploi du CNCPH
samy.rochdi@handinamique.org



Frédéric
SICARD

Membre du comité d'éthique et de veille
Membre de la commission Questions européennes
internationales et applications des conventions du CNCPH
frederic.sicard@handinamique.org

Volet Citoyenneté et territoire

Proposition 1 : Mise en accessibilité des bureaux de vote

Nous constatons à ce jour que les différentes élections en France ne permettent pas aux citoyens en situation de handicap de s'exprimer démocratiquement en toute autonomie.

Nous demandons que :

- les bulletins de vote soient équipés d'un QR code standardisé permettant, via leur lecture avec un appareil adhoc, d'avoir accès à l'information,
- des étiquettes Braille soient placées devant chaque pile de bulletins de vote pour permettre d'identifier le bulletin correspondant, une expérimentation intéressante a été menée par la ville de Paris,
- des chemins podotactiles soient mis en place pour identifier le parcours à réaliser au sein du bureau de vote,
- tous les bureaux de vote soient accessibles aux PMR (personnes à mobilité réduite),
- une fiche d'information sur l'accueil des citoyens en situation de handicap soit réalisée et fournie obligatoirement aux personnels des bureaux de vote afin de les sensibiliser aux publics en situation de handicap

Proposition 2 : Mise en accessibilité des campagnes électorales

Nous constatons à ce jour que les citoyens en situation de handicap peuvent rarement avoir accès à l'ensemble des informations liées à la campagne électorale et sont ainsi privés de la possibilité de réaliser un choix éclairé en matière de vote.

Pour remédier à cette situation nous demandons que :

- le règlement des campagnes électorales interdise toute communication numérique ne respectant pas le RGAA (norme française d'accessibilité) sous peine de non prise en charge dans les comptes de campagne de l'objet de l'infraction,
- tout document de campagne (profession de foi, tract, affiche) soit toujours disponible également en version numérique respectant le RGAA,
- le coût de la mise en accessibilité des événements présentiels (ex : meeting) soit remboursé sans être intégrée à l'enveloppe plafonnée des frais de campagne autorisés.

Proposition 3 : Implication des citoyens en situation de handicap en politique

Nous constatons à regret que malgré des campagnes positives du gouvernement chaque élection ne suscite que très peu de candidatures de citoyens en situation de handicap. Un certain nombre de freins sont à l'oeuvre, identifiés par l'étude d'HANDÉO sur l'implication des personnes handicapées en politique de décembre 2021. Le parlement européen a proposé des pistes de travail depuis 2017.

Nous demandons, pour faire évoluer cette situation,

- la traduction au sein du droit français de la résolution 2155 de 2017 du parlement européen sur l'insertion en politique des personnes en situation de handicap.

Proposition 4 : Harmonisation du traitement des personnes handicapées par les Maisons départementales du handicap (MDPH)

À ce jour, nous constatons une différence de traitement des personnes handicapées en fonction des administrations décentralisées, ce qui contrevient à la Constitution française en matière d'égalité du citoyen face à la loi.

Pour corriger cette situation, nous demandons :

- La création d'indicateurs, librement accessibles au public, liés au traitement des dossiers MDPH pour favoriser un cycle vertueux via une autorégulation des MDPH entre elles. Cela permet également aux associations représentatives de questionner le traitement des dossiers sur la base d'indicateurs non contestables.

Certaines aides étant à ce jour à la charge financière des départements, nous demandons :

- que les enveloppes départementales liées à la prise en charge des personnes en situation de handicap soient au prorata des habitants, pondérées des situations de handicap réel vécues par ces habitants. Ceci dans l'objectif que le budget disponible ne rentre pas en compte dans la prise de décision de l'attribution d'une aide à une personne en situation de handicap,
- que la reconnaissance des maladies invalidantes en AAH (allocation adulte handicapé) de type 2 (qui correspond à un taux d'invalidité de 50 à 79%) soit développée et homogénéisée.

Proposition 5 : Simplification administrative des MDPH

Dans notre société moderne le modèle de fonctionnement actuel des MDPH est la cause de lenteur administrative qui entraîne un manque de fluidité avec un fort impact sur la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.

Nous demandons :

- de passer à une base de données partagée entre les MDPH et à un identifiant national par usager des MDPH. La mobilité étant de nos jours un facteur déterminant en particulier pour l'emploi, il faut supprimer les temps de transfert entre les MDPH en cas de déménagement de la personne handicapée,
- de proposer un service tout numérique sur l'exemple de la CAF, les procédures administratives actuelles restant difficilement accessibles pour une partie non négligeable des personnes handicapées,
- de favoriser les attributions à long terme, en particulier pour les handicaps lourds et irréversibles, dès la première demande, en cohérence avec le dossier médical de la personne handicapée. Ceci diminuera la charge administrative des MDPH et permettra aux personnes handicapées de se projeter à plus long terme et de s'affranchir de la tracasserie administrative récurrente du renouvellement de ses droits MDPH

Proposition 6 : Création de référents handicap

Nous avons constaté avec satisfaction que le mandat présidentiel actuel a vu la création d'un haut fonctionnaire au handicap au sein de chaque ministère, malheureusement ce n'est pas toujours le cas au sein des collectivités locales. Il est pourtant indispensable d'avoir des fonctionnaires en charge du handicap à chaque niveau administratif pour garantir la prise en compte des citoyens en situation de handicap dans les processus administratifs publics.

Nous demandons donc :

- La mise en place d'un maillage territorial avec obligation de création de référents handicap au sein des collectivités locales, ce qui va, à notre sens, en résonance avec la philosophie de la plateforme Covid 360 lancée au premier semestre 2020 par le secrétariat d'État en charge des personnes handicapées.

Proposition 7 : Amélioration de la représentation des personnes handicapées au sein du CNCPH

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) est composé d'associations de personnes en situation de handicap et de leur famille, d'associations ou d'organismes professionnels, de personnes qualifiées, d'organisations syndicales, d'organisations nationales et institutionnelles agissant notamment dans les domaines de la prévention, de l'emploi, de la protection sociale et de la recherche, et des représentants des territoires, des organismes consultatifs nationaux et des assemblées parlementaires. Cette diversité fait sa richesse car le fait d'associer toutes les parties prenantes dans l'évaluation de politiques est un gage de bonne gouvernance. La revendication d'une juste proportion et d'une juste place pour les organisations de personnes handicapées ne remet en rien en cause la légitimité et la pertinence de cette collégialité.

Nous notons, un manque de distinction entre les associations représentant des personnes handicapées et les organisations gestionnaires, ce qui prête à confusion. Pour distinguer ces deux types de structures, comme le recommande le comité des droits des personnes handicapées de l'ONU dans son observation générale 7 (IIB13) relative à la convention internationale du droit des personnes handicapées (CIDPH). Nous souscrivons par ailleurs à la prescription du rapport gouvernemental *Vers la pleine citoyenneté des personnes handicapées*, respectant l'esprit de la CIDPH, selon laquelle le CNCPH doit être composé en majorité de personnes handicapées et de leurs représentants.

Pourtant depuis l'installation du CNCPH pour la mandature 2020-2023, le collège rassemblant spécifiquement les « associations de personnes en situation de handicap ou leurs familles » n'atteint qu'un peu moins de 39 % de la totalité des membres (62 sur 160), bien qu'elle ajoute dans sa composition 9 organisations jadis inscrites au collège des « organisations œuvrant dans le champ du handicap »⁹. En réalité, toutes choses égales par ailleurs, la représentativité des organisations de personnes handicapées est passée de 35 % lors de la précédente mandature à 33 %¹⁰.

Contrairement au vœu de la rapporteuse spéciale¹¹, la « représentation au sein du CNCPH » des « organisations de personnes handicapées » n'a pas été élargie, elles ne sont pas consultées « en premier lieu » et « les prestataires de service et les associations de parents, restent majoritaires » au sein même de ce collège qui contrairement à la préconisation 35 du rapport gouvernemental *Vers la pleine citoyenneté* compte également des organisations représentées à la fois directement en tant que membre du Conseil et indirectement par d'autres organisations membres où elle siège dans le conseil d'administration ». Pour au moins 3 années encore, contrairement aux orientations de gouvernance de la CIDPH ratifiées par la France en 2010, le poids dans les votes du CNCPH du collège des organisations des personnes handicapées, parmi lequel de nombreux gestionnaires d'établissements, représente seulement un tiers de l'ensemble des voix et non la moitié.

Face à tous ces déficits, la présence de personnes qualifiées dans les débats du CNCPH permet d'y porter davantage une indispensable expertise d'usage. En revanche, le droit de vote, la capacité d'intégrer le comité de gouvernance (3 vice-présidences) et éventuellement de porter des mandats du Conseil, que le nouveau règlement du CNCPH accorde à ces « autoreprésentants » pour la première fois, interroge. En effet, comme notamment le comité d'entente français et les organisations syndicales du CNCPH l'ont fait valoir, l'indépendance des positions de ces représentants est impossible à garantir. Étrangement, la préconisation 37 du rapport gouvernemental s'en soucie pour demander que ces experts soient « non associatifs », mais ne se préoccupe pas que ces membres non élus mais

⁹ https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2020/01/composition_du_cncph_2020-2023.pdf

¹⁰ Ibid.

¹¹ https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=28065&opac_view=-1

cooptés, dont le président lui-même, puissent l'être plus au titre d'intérêts ou d'affinités, personnels ou politiques, que de l'expertise justifiant officiellement leur participation.

Quant au poids des associations gestionnaires dans la gouvernance, il est le fruit d'un jeu d'influence que le rapport gouvernemental ne néglige pas puisqu'il indique, à propos de la désignation des vice-présidents : « sachant que le Conseil va dépendre des ressources des associations les plus puissantes pour fonctionner, il est recommandé de les consulter préalablement, pour instaurer une relation de confiance mutuelle. »

En France, les associations gestionnaires accompagnent 420 000 des 10 millions de personnes handicapées¹².

Enfin, nous constatons que nombre de personnes handicapées sont soumises à des situations d'incapacité temporaire subies ne leur permettant pas de s'engager plusieurs années avec l'assiduité imposée dans la charte du CNCPH. Par ailleurs, les séances du CNCPH se tenant sur des horaires de travail les jours ouvrés, elles excluent, de fait, nombre de bénévoles engagés ne disposant pas librement de leur emploi du temps (étudiants et salariés notamment). Par conséquent, le fonctionnement actuel du CNCPH favorise pour toutes ces raisons ci-dessus la participation de :

- personnes non handicapées sur celle des personnes handicapées ;
- salariés des organisations membres sur celle de bénévoles ;
- personnes dites « inactives » sur les personnes dites « actives » (à l'exception des travailleurs indépendants et de quelques cadres dirigeants) ;

Une interprétation souple des possibilités d'implication dans les commissions permettrait donc une triple « dédiscrimination » de la composition du Conseil.

Une réelle équité ne pourra être réellement effective que lorsque les bénévoles en situation de handicap représentant d'associations de personnes handicapées pourront bénéficier d'indemnités de nature à favoriser leur participation et leur montée en compétence. Ce type de disposition existe dans le cadre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) dont les membres sont rémunérés environ 3 800 euros brut.

Nous demandons :

- de définir et comptabiliser plus précisément les « associations des personnes en situation de handicap » pour les distinguer objectivement des associations prestataires et des associations de parents ;
- d'augmenter le poids des « associations non gestionnaires » représentant les personnes en situation du handicap au CNCPH ;
- la possibilité d'avoir jusqu'à 3 délégués reconnus par commission pour chaque organisation de personnes handicapées, tout en maintenant le principe d'une seule représentation par séance, à condition qu'il s'agisse de bénévoles et qu'au moins la majorité des délégués soit en situation de handicap ;

¹² Contribution de la Croix rouge française au rapport gouvernemental *Vers la pleine citoyenneté des personnes handicapées*, 2019, cf. supra, p 228.

- que les frais réels, sur justificatifs, des bénévoles mandatés par leur organisation pour leur participation en plénière et en commission thématique soient remboursés rapidement afin de permettre aux petites associations qui n'ont pas de moyens, et aux personnes handicapées, de participer pleinement, comme le prescrit le rapport *Vers la pleine citoyenneté*. Ce remboursement devrait également inclure les frais de déplacement des aides humaines lorsqu'elles sont nécessaires ;
- que les mandataires bénévoles en situation de handicap respectant les conditions d'implication et d'assiduité du CNCPH soient indemnisés de sorte à leur permettre une contribution équivalente à celle des représentants d'organisation disposant d'un temps salarié dédié à leur mandat ;
- de décaler la majorité des activités du CNCPH le samedi et en fin d'après-midi pour permettre la participation de bénévoles en situation de handicap.

Proposition 8 : Inclusion des jeunes en situation de handicap au sein des politiques de jeunesse

À ce jour, nous constatons que les problématiques de la jeunesse en situation de handicap, au lieu d'être intégrées aux politiques de jeunesse, dépendent davantage des politiques handicap globales ou la jeunesse n'est pas traitée comme une particularité en tant que telle.

Dans une dynamique inclusive des politiques de jeunesse, nous demandons :

- qu'un volet handicap soit prévu dans toute politique touchant ou destinée aux jeunes, permettant ainsi à ces derniers en situation de handicap de ne pas être simplement exclus, les projets de lois ne prenant pas en compte leurs spécificités,
- qu'un siège au CESE¹³ soit prévu pour une organisation de jeunes en situation de handicap au sein du groupement des associations et mouvement de jeunesse, assurant ainsi la représentation des jeunes en situation de handicap au sein de cette chambre civile

¹³ Conseil Économique Social et Environnemental

Volet Accessibilité universelle

Proposition 9 : Modification du décret régissant les obligations d'accessibilité numérique

Il existe une réglementation récente, promulguée par le décret du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité numérique aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne¹⁴, qui demande que les nouveaux logiciels soient accessibles. Mais cette disposition ne concerne pas les logiciels déjà existants, ni leurs mises à jour. Par ailleurs, cette réglementation n'est applicable qu'à environ 500 entreprises en France. Enfin, si la politique répressive choisie constitue une innovation majeure, elle n'est pas assez incitative. Nous regrettons que le législateur n'ait pas, comme pour le RGPD¹⁵, proposé une amende au prorata du chiffre d'affaires des entreprises concernées. Peut-on considérer que l'accès à tous au numérique soit moins important que la protection des données personnelles ?

Nous demandons de :

- revoir rapidement à la baisse le critère du seuil de chiffre d'affaires pour que les obligations promulguées par le décret garantissent une réelle accessibilité universelle ;
- remplacer l'amende fixe associée à la transgression des obligations par une approche fondée sur un pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise fautive ;
- préciser le processus ou l'entité administrative chargés de contrôler les entreprises en matière d'accessibilité numérique ;
- permettre aux citoyens de se porter en justice s'ils subissent un préjudice du fait du non-respect des obligations légales d'accessibilité par une entreprise publique ou privée ;
- définir plus précisément et strictement dans le texte du décret la « charge disproportionnée » pouvant aujourd'hui justifier une dispense ou un report de mise en accessibilité, afin de réduire les cas d'invocations de ce critère d'exonération ;
- créer un principe de responsabilité partagée pour les personnes morales qu'elles soient utilisateurs, revendeurs, fabricants de produits numériques partageant la responsabilité juridique de l'accessibilité numérique en cas de non-respect des obligations légales ;
- Intégrer par défaut l'accessibilité sur les produits finaux. Nota bene : une solution numérique où l'accessibilité est désactivée à la vente ne peut être considérée comme accessible, l'usager ne pouvant l'utiliser en toute autonomie).

¹⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038811937/2020-11-01/>

¹⁵ Règlement Général sur la Protection des Données

Proposition 10 : Prise en compte de l'inclusion au sein des normes de gouvernance de projet

Aujourd'hui, des notions comme la sécurité ou l'impact écologique ont été intégrées à la gouvernance de projet au sein des entreprises grâce, entre autres, à l'évolution des normes internationales (ex : ISO) qui établissent les bonnes pratiques. En revanche, l'accessibilité universelle, bien que reconnue comme un enjeu majeur de société, reste, à ce jour, peu, voire pas mentionnée, au sein de la littérature internationale normative. Pour être une réalité, elle doit être prise en compte dès le début de la gouvernance de projet.

Dans cet objectif, nous demandons :

- La promotion, par la France, d'une demande aux différents organismes de normalisation internationaux (ex. ISO) d'un nouveau cadre normatif permettant de porter la notion d'accessibilité universelle au niveau des enjeux sociétaux de demain.

Proposition 11 : Référencement web prenant en compte l'accessibilité numérique

Notre environnement professionnel et citoyen se transforme en un monde digital incontournable. Des actions de la vie quotidienne requièrent d'utiliser de nombreux sites web, institutionnels ou non, qui sont d'une accessibilité variable. S'il existe une norme technique (WCAG¹⁶ de la W3C¹⁷) définissant les critères d'accessibilité d'un site web, il n'y a pas, à ce jour, de système permettant d'imposer le respect d'un niveau minimal d'accessibilité. Dès lors, afin d'inciter les propriétaires de site selon une démarche vertueuse d'influence internationale, tout site web devrait s'engager à respecter le niveau minimal d'accessibilité.

Nous demandons :

- que les pouvoirs publics français promulguent une réglementation obligeant les entreprises fournissant des moteurs de recherche sur le web, à intégrer dans leurs algorithmes la dimension d'accessibilité, et la prise en compte de cette dernière comme l'un des critères de référencement des sites web.

¹⁶ Web Content Accessibility Guidelines (Directives pour l'accessibilité du contenu Web)

¹⁷ World Wide Web Consortium, est un organisme de standardisation à but non lucratif,

Proposition 12 : Créer et fournir aux collectivités locales un écosystème web garantissant l'accessibilité numérique

Nous constatons que pour des collectivités ou établissements publics locaux il est parfois difficile de prendre en compte les problématiques d'accessibilité numérique qui sont pourtant incontournables à cette échelle, car leurs services de proximité s'adressent en premier lieu aux citoyens et donc également à ceux en situation de handicap. L'obligation administrative qu'impose le décret (2019) est une chose, mais la capacité en local de l'appliquer ou de vérifier qu'elle est correctement appliquée par les prestataires de services en est une autre.

Pour dépasser cette problématique, nous demandons :

- De mettre à disposition des entités publiques locales des modèles numériques et écosystème d'hébergement numérique prévus pour intégrer l'accessibilité numérique en natif et empêcher la publication de contenus ne respectant pas le RGAA

Proposition 13 : Normer le fonctionnement des solutions d'accessibilité numérique pour garantir l'interopérabilité

À ce jour, les solutions d'assistance existantes ont leur fonctionnement propre et ne donnent pas la même qualité de service sur un même support numérique (logiciel, site web, etc.). La première conséquence est le ralentissement des capacités d'auditer des supports numériques car ils doivent l'être avec plusieurs solutions d'assistance pour être considérés comme conformes. D'autre part, les utilisateurs rencontrent des problèmes d'interopérabilité avec du matériel tiers et parfois doivent se doter de plusieurs solutions aux fonctionnalités identiques pour maintenir une qualité de service satisfaisante.

Nous demandons :

- de créer un consortium normatif de fonctionnement des solutions d'accessibilité pour garantir une interopérabilité facilitant la vie des usagers et des développeurs. À cet égard, nous notons que l'initiative du GT ARIA-AT de la W3C va dans ce sens, et serons vigilants à l'aboutissement de ses travaux.

Proposition 14 : Audit d'accessibilité des lieux accueillant du public

Trop de lieux accueillant du public ne sont pas encore à ce jour correctement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour garantir l'accessibilité, souvent défaillante, des ouvrages nous demandons :

- La mise en place de contrôles (audit) aléatoires de l'autorité administrative donnant lieu à des obligations de mises en conformité dans des délais contraints qui, dans l'hypothèse d'un non-respect, entraînent la fermeture de l'établissement, sauf dérogation existante de protection du patrimoine.

Volet Emploi et insertion professionnelle

Proposition 15 : Obligation de Sensibilisation/Formation en entreprises

Depuis 10 ans, La fédé 100 % Handinamique accompagne des jeunes en situation de handicap de 18 à 35 ans dans leur parcours étudiant et professionnel. Forts de cette expérience, nous avons constaté que, malgré la mise en place d'accords handicap dans les plus grands groupes, l'accès à l'emploi des jeunes handicapés reste limité. Bien que certaines entreprises mettent en place des formations de sensibilisation à la diversité à destination de leurs collaborateurs, les stéréotypes liés au handicap prédominent encore aujourd'hui.

Pour pallier cette inégalité, nous demandons :

- l'obligation d'une sensibilisation systématique des équipes lors de l'intégration d'un collaborateur en situation de handicap afin de favoriser les échanges et la cohésion d'équipe ;
- que la sensibilisation au handicap devienne un module obligatoire, intégré dans le plan de formation annuel des entreprises, impliquant des formateurs internes ou externes.

Nota bene : la sensibilisation interne représente un atout majeur. Compte tenu du fait que les entreprises sont désormais limitées à 2 accords handicap, le service chargé de la Mission Handicap doit réfléchir à la mise en œuvre d'une stratégie efficace, pérenne et fonctionnelle au-delà de cette limitation légale. Le soutien de la Direction générale joue un rôle essentiel pour atteindre cet objectif qui s'adresse tant aux grands groupes, qu'aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) et aux Petites et Moyennes Entreprises (PME). Les entreprises peuvent également réfléchir à un plan de sensibilisation externe, notamment via les établissements de l'enseignement supérieur de tout niveau.



Proposition 16 : Aménagement du Télétravail

La fédé 100 % Handinamique est favorable au télétravail dans le cadre de l'exercice professionnel pour les jeunes en situation de handicap. La crise du Covid-19 a notamment démontré que de nombreuses personnes en situation de handicap ont réussi à s'adapter au contexte de travail à distance. Par ailleurs, dans certains cas, le télétravail peut constituer un moyen efficace d'aménagement de poste selon les besoins du travailleur handicapé. Cependant, nous souhaitons alerter sur le risque d'éviction. Le télétravail ne doit en aucun cas être pérennisé sur du temps plein car cela aurait un impact sur l'aspect psycho-social de l'intégration du travailleur handicapé dans son équipe. Cela est encore plus vrai pour les personnes souffrant d'un handicap psychique. L'idéal serait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement modulable entre travail sur site et à domicile.

Dans cette perspective nous demandons :

- l'obligation pour les Mission Handicap de prendre en charge la totalité des besoins matériels et fonctionnels du poste de travail, que ce soit sur site, bien sûr, mais également à domicile, en prenant le cas échéant attache avec la Médecine du Travail pour trouver un aménagement mobile, permettant plus de flexibilité pour le salarié et l'employeur.

Nota bene : pour les grandes entreprises dotées d'un accord de télétravail, l'employeur peut imputer l'aménagement de poste sur le poste de dépense télétravail et non pas sur l'accord handicap.

Proposition 17 : Équité salariale et d'évolution de carrière pour les personnes handicapées

Même si le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois plus élevé que le taux de chômage global, les personnes handicapées en poste ont naturellement l'ambition d'évoluer au cours de leur carrière professionnelle. Or les personnes en situation de handicap sont souvent discriminées tant au niveau de leur rémunération que de leur possibilité d'obtenir une promotion. En effet, souvent victimes de préjugés de la part de leurs collègues ou de leurs managers, quant à leur capacité de travail, la mobilité interne leur est moins favorable. Les salariés en situation de handicap doivent ainsi exercer leurs missions plus longtemps qu'un salarié non handicapé, avant d'obtenir une évolution hiérarchique.

Par conséquent nous demandons :

- que soit institué obligatoirement un entretien annuel spécifique, en sus de l'entretien annuel classique, pour suivre la montée en compétence des collaborateurs en situation de handicap. Cet entretien aura pour objet de mesurer la performance et la qualité des missions réalisées sur l'année. Il pourra prendre la forme d'un module complémentaire, rattaché à l'entretien annuel classique.
- que soit créé des indicateurs de comparaison entre salarié handicapé et non-handicapé en fonction du niveau hiérarchique et de l'expérience professionnelle sur le modèle des dispositifs institués pour mesurer l'égalité femme/homme. Cette recommandation s'adresse principalement aux entreprises ne disposant pas d'une grille salariale bien définie.

Volet Scolarité et études supérieures

Proposition 18 : Inopposabilité du plan de compensation par le corps enseignant

Nous constatons à ce jour encore des difficultés, voire une résistance, à la mise en place d'aménagements prescrits par la médecine préventive des établissements de l'enseignement supérieur au motif de l'aménagement raisonnable prévu par la loi.

Nous demandons donc :

- L'inopposabilité par le corps enseignant des demandes d'aménagement prescrites par le médecin agréé selon les règles de l'établissement concerné.
- La mise en place d'un référent pédagogique handicap qui travaille en collaboration avec le médecin agréé pour s'assurer de la faisabilité technique des aménagements en amont de leurs spécifications.

Proposition 19 : Mise en place d'une voie de recours express

Année après année, le constat dans l'enseignement supérieur est similaire : des élèves concourant aux Brevets de technicien supérieur (BTS) jusqu'aux doctorants, trop nombreux sont les étudiants confrontés à des iniquités souvent liées à des ruptures d'accompagnement toujours très préjudiciables, à la fois entre les cycles, mais aussi au sein d'un même cycle voire d'une même année. Aujourd'hui, lorsqu'un étudiant est en difficulté avec son établissement d'enseignement supérieur, ses options sont très limitées. Les recours en interne sont peu efficaces. Les autres recours contentieux tels que la saisine du défenseur des droits ou des tribunaux administratifs sont déconnectés de la temporalité des études. Les étudiants discriminés devraient être le moins pénalisés possible. Un recours en urgence, permettant aux étudiants de ne pas perdre leur année, doit être créé. Ce recours doit permettre de prendre des décisions contraignantes, et doit être assuré par une instance externe aux universités, afin de garantir une impartialité.

Nous demandons :

- La mise en place d'une voie de recours indépendante effective lorsqu'un étudiant s'estime victime de discrimination liée à son handicap, cette dernière devra garantir un traitement dans un délai de 15 jours maximum.

Proposition 20 : Création d'un Certificat Culture Inclusive

Nous pensons que la sensibilisation de notre société au handicap est un enjeu majeur de cette décennie. Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes en situation de handicap et/ou de dépendance est amené à fortement augmenter au cours de ce siècle. Cela fait de la formation des populations à l'acquisition d'une culture inclusive une priorité incontournable. Les succès rencontrés, depuis plusieurs dizaines d'années, par les programmes citoyens de prévention et d'administration des premiers secours (PSC1) sur une base commune certifiée et reconnue par l'État constitue un modèle inspirant. Dans cette dynamique, il nous semble indispensable, comme pour le PSC1, de créer un socle commun de sensibilisation à la société inclusive, soit un référentiel qui permettra de standardiser en termes de contenu et de qualité les sensibilisations faites au plus grand nombre.

Nous demandons :

- La création d'une nouvelle formation citoyenne sur le fondement d'un référentiel de sensibilisation commun et agréé par l'État, ayant entre autres pour objectif de s'adresser au jeune public avec une approche similaire aux PSC1 (Prévention et Secours Civiques 1), obligatoire et délivré systématiquement aux élèves de collège.

Proposition 21 : Intégrer la démarche inclusive aux maquettes pédagogiques

En 2010, la France a ratifié la convention internationale des droits des personnes handicapées dont l'objectif est d'instaurer une société inclusive. Or il s'agit d'un changement profond de notre société actuelle et nous savons que cela passe par la sensibilisation et la formation à cet enjeu du plus grand nombre et en particulier des jeunes qui seront les actifs de demain.

Pour cela, nous demandons :

- que soit intégré l'enseignement des savoirs, savoir-faire et savoir-être inhérents au handicap, au titre du développement civique, dans les programmes pédagogiques, pour chaque grande étape de formation initiale : primaire, secondaire, supérieur.
- que soit intégrées la notion d'inclusion universelle et les implications de la démarche inclusive propres à chaque filière pour tous les cursus de formation professionnelle ou supérieure. Cette démarche permettra par exemple à un futur ingénieur du numérique d'être formé sur les questions d'accessibilité numérique et normes associées.

Proposition 22 : Formation obligatoire du corps enseignant à la pédagogie inclusive

Nous constatons très fréquemment que les enseignants ne sont pas formés à la pédagogie inclusive, et donc, malgré leur volonté de bien faire, la grande majorité d'entre eux sont démunis face à un élève ou étudiant en situation de handicap. Dans l'enseignement supérieur, en matière de méthode pédagogique, la tradition s'appuie fortement sur l'apprentissage entre pairs. Malheureusement, faute d'une culture inclusive partagée au sein du corps enseignant, ce modèle d'émulation n'est pas pertinent pour la prise en compte équitable d'un public d'étudiants en situation de handicap.

Nous demandons donc de :

- sensibiliser obligatoirement les enseignants aux publics en situation de handicap pour garantir un accueil de qualité et faire disparaître les comportements à caractère discriminatoire ;
- former régulièrement ces derniers à la pédagogie inclusive pour donner aux enseignants les outils et méthodes pédagogiques nécessaires ;
- mettre à disposition, via les établissements d'enseignement supérieur, les ressources pédagogiques inclusives.

Proposition 23 : Alternative aux dispositifs d'évaluation des compétences lorsqu'ils sont non-adaptables

Comment comprendre qu'aujourd'hui des centaines d'étudiants soient privés de diplôme du fait de leur inaptitude dans une matière (sport, langue étrangère, etc.), voire seulement du fait de leur incapacité à satisfaire à un type d'épreuve, qui sanctionne un savoir qui n'interviendra en rien dans la pratique du métier qu'ils veulent exercer ? Beaucoup de formations ne se posent malheureusement pas la question de la pertinence du projet professionnel pour évincer des candidats au prétexte de l'incompatibilité supposée de leur déficience avec certaines matières, même secondaires, ou avec le simple fait de suivre une filière « exigeante » ou d'« excellence ». Or par exemple, on ne devrait pas dissuader un étudiant aveugle d'entreprendre des études de médecine, dès lors qu'il souhaiterait devenir journaliste médical. Si le projet est fondé sur une compétence solide et répond à une vocation profonde, ça n'est pas être à l'écoute que d'indiquer, par exemple, qu'il vaut mieux devenir masseur-kinésithérapeute car il existe des instituts adaptés.

Nous demandons donc :

- la mise en place d'évaluations alternatives dans le cadre d'un accord concerté entre le corps enseignant, la mission handicap et la médecine préventive, suite à une consultation de l'étudiant.
- la possibilité, en dernier recours, de remplacer une évaluation trop difficilement adaptables par la valorisation, conformément au décret n° 2017-962 du 10 mai 2017, de l'engagement de l'étudiant considéré comme une compétence au même titre que la validation des acquis dans le cadre du diplôme.

Proposition 24 : Institution d'un service étudiant de « culture inclusive »

Le service sanitaire a été instauré à la rentrée universitaire 2018 pour les formations médicales (kinésithérapie, médecine, dentaire, pharmacie, sage-femme, sciences infirmières). Ce service sanitaire est un module d'enseignement et de sensibilisation théorique et pratique, qui mobilise chaque année, durant six semaines, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants autour d'interventions de prévention primaire sur des thèmes tels que l'éducation à la vie sexuelle et affective, les addictions, l'alimentation et l'activité physique. Initialement destinées à rejoindre ce dispositif, les formations paramédicales liées au handicap telles que l'orthophonie, l'ergothérapie, la psychomotricité, l'orthoptie et l'audioprothèse (dont beaucoup de fédérations étudiantes de filières sont administratrices de la fédé 100% Handinamique) restent en marge de cette vaste campagne étudiante de sensibilisation de la population. Dans le même temps, il est communément admis que la société ne deviendra pleinement ouverte et juste envers les personnes handicapées que lorsque l'ensemble de la population sera détentrice d'une culture inclusive. Mobiliser les étudiants de ces filières pour dispenser ces savoirs, savoir-faire et savoir-être essentiels répondrait donc aujourd'hui au double enjeu de conforter leur propre acquisition de cette culture, et d'en faire bénéficier la société entière.

Nous demandons donc :

- que soit transposées, sans attendre, dans les filières paramédicales liées au handicap, les modalités du « service sanitaire » dans le cadre d'un service « culture inclusive » destiné à l'ensemble de la population, et notamment aux jeunes générations.
- que l'ensemble des formations au soin comporte une unité d'enseignement dédié à l'accompagnement de la personne handicapée.



Proposition 25 : Disposer des données statistiques de scolarisation par niveau annuel

Si le ministère de l'Enseignement supérieur communique, pour chaque formation, les effectifs d'étudiants handicapés universitaires par niveau annuel, le ministère de l'Éducation nationale ne communique pas publiquement cette donnée dont il dispose pourtant nécessairement. Or, seule une évaluation du niveau atteint annuellement par les élèves permet d'apprécier précisément le moment et le degré des décrochages au cours du cursus. La focalisation sur le taux flatteur de poursuite d'études des élèves du secondaire dans le supérieur, simplement fondée sur ceux ayant réussi à atteindre la classe de terminale, est trompeuse car elle occulte un niveau de décrochage scolaire élevé aux niveaux antérieurs, notamment de la classe de troisième à la classe de première. Par ailleurs, pour permettre une exploitation politique efficace, les statistiques par type de handicap doivent être affinées. Par exemple, une approche par « déficience auditive » ne distinguant pas les élèves malentendants des élèves sourds, peut masquer les difficultés particulières rencontrées par chacun. Enfin, il serait nécessaire de rendre obligatoire annuellement la communication publique des statistiques par « niveau d'éducation ».

Nous demandons donc :

- que les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur produisent des données statistiques par niveau annuel depuis la petite section de maternelle jusqu'à la fin des études universitaires.
- de préciser sensiblement la catégorisation des types de handicap afin de permettre d'apprécier réellement les situations et les aménagements nécessaires.
- de mettre en application la proposition numéro 1 du rapport parlementaire « vers l'école inclusive » du député Jumel rendu en août 2019 : « en cohérence avec l'objectif de création d'un « grand service public de l'école inclusive », structurer et centraliser le pilotage de la mesure statistique de l'inclusion scolaire et universitaire des élèves et étudiants en situation de handicap. »

Proposition 26 : Accessibilité globale de la vie d'étudiant

Des étudiants français en situation de handicap ayant effectué une mobilité dans les pays anglo-saxons ont observé une prise en charge globale de leur aménagement allant au-delà de l'aménagement pédagogique fourni habituellement par les missions handicap universitaires françaises.

Afin de rendre la vie de campus et de la cité la plus hospitalière possible pour les étudiants handicapés, notamment internationaux, les plus tributaires d'aménagements de la vie quotidienne et sociale, nous demandons que :

- Soit les établissements prennent désormais en charge via leurs missions handicap une approche globale de l'accessibilité incluant la vie de campus et de la cité.
- Soit la mise en place d'associations inspirées des AGORAE et d'Handisup-Centre-Ouest. L'action de cette dernière en faveur d'une vie sociale et universitaire inclusive repose sur un salarié permanent coordinateur d'une équipe constituée de services civiques et de bénévoles étudiants. Les établissements devront participer au financement et à la gouvernance de la structure pour garantir sa complémentarité avec leurs services.

Proposition 27 : Intégration de la politique inclusive en matière de recherche dans la LPPR

Étant donné qu'il n'existe pas de secteur protégé dans le domaine de la recherche et que les traitements réservés aux chercheurs en situation de handicap peuvent varier massivement d'une région à l'autre, il est important d'harmoniser et de pérenniser les mesures d'inclusion et les aménagements auxquels ils peuvent avoir le droit. Nous constatons qu'aucun article de la loi de Programmation pluriannuelle de la Recherche (LPPR) promulgué le 24 décembre 2020 et publié au journal officiel le 26 décembre n'évoque les conditions d'exercice du métier de chercheur en situation de handicap. Dans une récente tribune publique, huit chercheurs en situation de handicap ont proposé en vain certaines mesures concrètes permettant d'améliorer les conditions d'exercice des métiers de la recherche pour les personnes handicapées.

Nous demandons :

- D'imposer aux établissements de recherche, comme le CNRS et l'INSERM, de se doter d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, à l'instar des Universités pour garantir une équité dans les recrutements de chercheurs et dans le traitement entre personnels travaillant dans un même laboratoire mais employés par une université ou un établissement de recherche.



Volet Ressources et compensation

Proposition 28 : accès au RSA des jeunes actifs reconnus RQTH, non éligibles AAH.

La période entre la fin de la scolarité obligatoire et la première insertion professionnelle est particulièrement propice aux décrochages, particulièrement chez les jeunes en situation de handicap. L'attribution de la RQTH à ces jeunes est une reconnaissance officielle des difficultés rencontrées pour obtenir un premier emploi. Cependant, aucun droit matériel n'est lié à cette RQTH, ce qui peut entraîner une rupture sociale qui se révèle particulièrement difficile à surmonter. Or les trajectoires d'exclusion sociale radicales sont d'autant plus difficiles à résoudre à terme qu'elles sont précoces dans leur déclenchement. Parallèlement, les jeunes actifs, autre catégorie de jeunes particulièrement méritants, bénéficient d'un régime dérogatoire à la mesure de leur mérite puisqu'ils sont éligibles au RSA jeune actif.

Nous demandons donc :

- de reconnaître le mérite des jeunes handicapés titulaires d'une RQTH engagés activement dans la recherche d'emploi (comme le prouve par exemple leur inscription à CAP emploi), en les rendant éligibles au RSA jeune actif.

Proposition 29 : Mise en place d'un seuil plancher AAH favorisant l'emploi

Nous constatons à ce jour que les personnes avec un handicap lourd, peu ou pas qualifiées, qui intègrent l'emploi subissent une perte de pouvoir d'achat significative et contre-productive puisque leurs conditions de vie se révèlent alors plus défavorables en emploi qu'avec un traitement social.

Pour éviter cet écueil, nous demandons :

- que soit créé un seuil plancher AAH minimum non assujetti aux revenus de l'allocataire, ce qui garantirait *a minima* un pouvoir d'achat équivalent.

Volet Enjeux européen et de mobilité internationale

Proposition 30 : reconnaissance internationale de la situation d'étudiant handicapé

La mobilité des personnes en situation de handicap doit être favorisée « dans la plus grande autonomie possible ». Le système éducatif doit être inclusif à tous les niveaux, y compris dans l'enseignement supérieur et durant les mobilités internationales. Ces dernières, dans le cadre des cursus de l'enseignement supérieur (stage, semestre académique, année d'échange), ont pris de l'importance pour les étudiants et sont même devenues obligatoires dans certaines écoles (ingénieurs, commerce, instituts d'études politiques, Sciences Po, magistères, doctorats). Malgré cela, partir en mobilité internationale s'avère très complexe pour un étudiant en situation de handicap. Il est important que celle-ci ne devienne pas un sur-handicap. De plus, l'éducation ne s'arrête pas avec le diplôme national du 3ème cycle dans certains métiers, même avec un doctorat, notamment dans le domaine de la recherche. Pour devenir maître de conférences/professeur/directeur de recherche, une mobilité internationale est souvent imposée à des fins de compétitivité pour obtenir des financements ou contrats. Depuis 2017, plusieurs associations (CGE, 100 % Handinamique et Unirh Thransition) militent pour la création d'un statut international de l'étudiant en situation de handicap et demandent à la France de garantir une continuité des droits et aménagements apportés dans le cadre des études supérieures afin d'éviter une rupture entre la France et le pays de destination. Ce statut comprend quatre axes :

- « administratif », matérialisé par un document opposable ;
- « médical », pour avoir accès à tout traitement et suivi médical ;
- « diplomatique », avec la mise en place d'un référent handicap dans chaque ambassade et la mise en relation avec les associations sur le handicap facilitant l'intégration d'un étudiant en situation de handicap à l'étranger ;
- « financier » avec la limitation des surcoûts liés au handicap notamment pour le paiement d'une aide technique, humaine.

Nous demandons de :

- créer une reconnaissance internationale de l'étudiant et du chercheur en situation de handicap.
- mettre en place une case à cocher pour indiquer que l'étudiant ou le chercheur est en situation de handicap dans tout dossier de mobilité.
- une collaboration étroite entre la mission handicap et le département des relations internationales des établissements d'enseignement supérieur concernés afin de bien préparer l'arrivée de l'étudiant en situation de handicap.

Proposition 31 : Création d'indicateurs d'impact de la politique étrangère de la France

La France est très active en matière de politique internationale pour la promotion de ses valeurs et finance de nombreuses actions notamment dans le cadre de sa politique d'aide au développement. Malheureusement, nous déplorons le manque d'indicateurs fiables évaluant les retombées en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre des projets de développement menés par la France. Ceci nous semble pourtant indispensable pour juger de la qualité de la politique française et plus globalement pour mesurer l'impact sociétal de la France au sein de l'écosystème mondial en matière de handicap.

Nous demandons :

- La création par défaut d'indicateurs publics permettant de mesurer l'impact des projets de développement de la France concernant le handicap.

Proposition 32 : Reconnaissance européenne du handicap

Comme tout citoyen, le citoyen en situation de handicap évolue dans une société qui se mondialise et qui nécessite de plus en plus le déplacement, notamment intra-européen, qu'il soit professionnel ou personnel. L'Europe propose à ses citoyens un certain nombre d'avantages dont la libre circulation des personnes, mais là se pose la question de l'équivalence des droits pour le citoyen handicapé. Chaque pays a sa propre législation et ne reconnaît pas les actes administratifs concernant la reconnaissance de handicap établie par ses voisins européens, bien que ces derniers permettent en leur sein de faire reconnaître tout handicap. Il est ainsi nécessaire de réaliser une procédure administrative de reconnaissance requérant une domiciliation préalable dans le pays d'accueil et des compétences linguistiques et administratives spécifiques. Ainsi, les personnes en situation de handicap se retrouvent entravées dans leur déplacement ne pouvant donc pas accéder facilement à des postes en mobilité intra-européenne, ou simplement même faire valoir leur handicap dans des situations où pourtant cela serait indispensable.

Nous demandons :

- la création d'une reconnaissance du travailleur handicapé européen ;
- la création d'une carte mobilité inclusion européenne harmonisant les droits des citoyens handicapés (transports, cultures, administrations, etc.) ;
- l'acceptation des prescriptions médicales des services de santé du pays d'accueil et la mise à disposition des traitements liés au handicap en mobilité intra-européenne.

2011-2021

10 ANS DE PLAIDOYER POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES HANDICAPÉS



LA FRANCE
S'ENGAGE
— LE FORUM —



31 janvier 2016 : Notre première vice-présidente avec les présidents de la FAGE et de Solidarités nouvelles face au chômage, sur le débat « La lutte contre les exclusions » (Forum de « ceux qui font bouger la France »).



3 décembre 2021 : Échange informel, en marge de l'hommage aux personnes handicapées victimes de l'Occupation, entre Manon TAOCHY (secrétaire générale) et Sophie CLUZEL, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées.



2 décembre 2021 : Conférence des 10 ans de la Fédé avec les présidents de la CNCDH, du CNCPH (et d'autres représentants), de LADAPT, de la FAGE, du BNEI, d'Animafac, et de la commission parlementaire sur *l'école et l'université inclusives*.



Messages et hauts patronages des ministres de l'Enseignement supérieur, du Handicap, de la Jeunesse et de l'Emploi, du Directeur de l'International Disability Alliance et du président de la CGE.



19 novembre 2021 : Webinaire de clôture de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) avec LADAPT sur le thème de la mobilité internationale des jeunes handicapés. Échange entre Sophie CLUZEL, et 5 bénévoles : Güler KOCA, Hussein MOZAHM, Pierre MIGNONAT, Samy ROCHDI et Pauline ARNOULT.



18 novembre 2021 : Parmi les plus de 200 duos organisés par la Fédé, une dizaine avec des personnalités politiques. Ici Thibaut de MARTIMPREY (président du Conseil de gestion) avec Élisabeth BORNE, ministre du Travail et Güler KOCA (administratrice) avec Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État à la jeunesse.



15 novembre 2021 : Conférence inaugurale de la SEEPH : Samy ROCHDI (administrateur) avec les ministres Brigitte KLINKERT, (Insertion professionnelle) et Amélie de MONTCHALIN (Transformation et Fonction publique) sur la formation en alternance dans le supérieur.



31 octobre 2021 : Conférence de presse de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées avec Sophie CLUZEL et les présidents de l'AGEFIPH, du FIPFH et de LADAPT. Jessica HUNKAR (vice-présidente réseau d'entraide) : égérie de la Semaine.



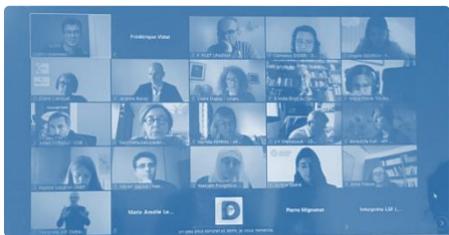
16 août 2021 : Pierre MIGNONAT (président), et Frédéric SICARD (pilote de notre rapport alternatif), auditionnés par le rapporteur du comité des droits des personnes handicapées (CIDPH) pour l'examen de la France par l'ONU.



12 juillet 2021 : Audition d'Hussein MOZAHM (vice-président enseignement supérieur et mobilité internationale) au cabinet de Sarah El HAÏRY, Secrétaire d'État à la Jeunesse.



28 mai 2021 : Jessica HUNKAR (vice-présidente réseau d'entraide), Samy ROCHDY (administrateur), chacun membre de la commission Emploi du CNCPH, accueillent et échangent avec Patrick TOULMET, délégué interministériel à l'apprentissage et deux jeunes adhérents concernés par l'alternance.



12 mai 2021 : contribution de Pierre MIGNONAT (président), lors du lancement du comité de suivi de l'université inclusive, avec Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Sophie CLUZEL, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées.



13 avril 2021 : Thomas FAUVEL (premier vice-président en charge du plaidoyer et de la formation, assesseur de la commission Emploi du CNCPH), auditionné par la mission d'information sénatoriale sur *les conditions de la vie étudiante*.



19 novembre 2020 : 134 duos organisés par la Fédé dont plusieurs avec des ministres : Jérémie COLOMES (secrétaire général) avec Bruno LE MAIRE (Finances) et Güler KOCA (groupe d'entraide « pouvoir d'agir ») avec Eric DUPOND-MORETTI, (Justice). Egalement Jean CASTEIX (Premier ministre), Olivier VERAN (Santé), Brigitte BOURGUIGNON (Autonomie) et Bérangère ABBA (Biodiversité).



11 février 2020 : Manon TAOCHY (vice-présidente en charge du plaidoyer), lors de la conférence nationale du handicap à l'Élysée.



22 janvier 2020 : Manon TAOCHY, nommée assessesse de la commission Territoires et citoyenneté lors de l'installation du Conseil national consultatif des personnes handicapées : CNCPPH (mandature 2020-2023).



18 novembre 2019 : Jessica HUNKAR (présidente) et Rémi BELLOIS (réfèrent du groupe d'entraide « gestion de la douleur ») lors de la conférence inaugurale de la Semaine pour l'emploi, au côté de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État, et des présidents de LADAPT, du FIPHP et de l'AGEFIPH.



30 avril 2019 : Pierre MIGNONAT (premier vice-président) et Jérémie COLOMES (secrétaire général), devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur *l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République*.



21 mars 2019 : audition de Jérémie COLOMES (secrétaire général), par Carine RADIAN (CNCPPH) et le député Thierry MICHELS, dans le cadre la mission relative à la *représentativité des personnes handicapées et leur participation à la construction des politiques publiques*.



Février 2019 : consultation interne et contribution écrite pilotée par Jean-Philippe MENGUAL et Jérémie COLOMES (réfèrents des groupe d'entraide « pouvoir d'agir » et « accès au droit ») et Samuel HYBOIS (président), dans le cadre du « Grand débat national ».



26 avril 2018 : après avoir rejoint le comité de pilotage du premier DuoDay, constitution de duos, notamment de Annis N. avec Jean-Paul DELEVOYE, Haut-Commissaire aux retraites, et des hauts fonctionnaires du ministère de la santé.



Février 2018 : consultation interne et contribution pilotée par Jean-Philippe MENGUAL et Jérémie COLOMES dans le cadre du rapport *plus simple la vie* pour la simplification du parcours administratif des personnes handicapées.



11 mai 2018 (arrêté municipal) : Floriane de LONGVILLIERS et Rémi BELLOIS (administrateurs), mandatés au sein du collège représentant les personnes handicapées du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) parisien.



14 décembre 2017 : Samuel HYBOIS (président) lors de la pré-session de l'Examen périodique universel de la France devant le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU. Plaidoyer en faveur d'un statut international de l'étudiant en situation de handicap.



13 novembre 2017 : Anis N. (secrétaire général), grand témoin de la conférence inaugurale de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées à l'hôtel de Ville de Paris : « *parcours vers l'emploi des jeunes diplômés en situation de handicap* ».



17 octobre 2017 : Adrien LEMERCIER (premier vice-président), parmi la délégation reçue en audience par le conseiller Éducation du Président de la République à propos du statut international de l'étudiant en situation de handicap.



11 octobre 2017 : présentation avec la Conférence des grandes écoles du projet de statut international de l'étudiant handicapé à Catalina DEVANDAS AGUILAR, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

24 novembre 2017 : participation de Annis N. (secrétaire général) au 1er Comité de pilotage du Service Civique dans l'enseignement supérieur : Orientation et Handicap.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

19 septembre 2017 : Samuel HYBOIS (président) reçu en audience par le conseiller vie étudiante de la Ministre de l'enseignement supérieur, sur les services civiques handicap.



25 septembre 2017 : présentation avec la Conférence des grandes écoles du projet de statut international de l'étudiant handicapé en séance plénière du CNCPH et vote d'approbation à l'unanimité.



7 mars 2017 : débat public avec les experts handicap des 4 principaux candidats à l'élection présidentielle animé par 6 administrateurs dont Samuel HYBOIS (président) et Thibaut de MARTIMPREY (trésorier).



10 novembre 2016 : Anis N., mandaté au sein du Conseil consultatif du handicap d'Île-de-France (2016-2019).



25 février 2016 : Thibaut de MARTIMPREY (trésorier), reçu en audience par le conseiller Education et enseignement supérieur du Président de la République (photo : forum « la France s'engage »).



30 janvier 2016 : Marion GUIET (première vice-présidente) sur le débat « lutte contre l'exclusion » du forum de « ceux qui font bouger La France » avec les présidents de Solidarités nouvelles face au chômage et de la FAGE.



7 juillet 2015 : Thibaud BRY (administrateur) est délégué au sein du groupe « contact jeunes » de la Conférence nationale de santé (2015-2019).



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

30 juin 2015 : organisation d'une table ronde présidée par Adrien LEMERCIER (président), entre Patrick KANNER, ministre de la Ville de la jeunesse et des sports et 6 jeunes chercheurs d'emploi de la FÉDÉEH lors d'un Handicafé© « étudiants et jeunes diplômés » parisien.



6 mai 2015 : 6 délégués de la FÉDÉEH au débat présidentiel « Être jeune en 2015 » au Conseil économique, social et environnemental : Caroline LYRAS, Matthieu Le GALL, Ferdinand DELAPORTE, Rémi BELLOIS, Clément THERIEZ et Fabien GAULUÉ.



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

4 avril 2015 : audience de Adrien LEMERCIER et Marion GUIET (première vice-présidente), avec Patrick KANNER, ministre de la Ville de la Jeunesse et des Sports.



5 nov. 2014 : audition d'Adrien LEMERCIER et de Stéphane FORGERON (administrateur, commission plaidoyer), par le groupe d'étude de l'Assemblée nationale pour l'insertion des personnes handicapées, dont les députées POMPILI (présidente), MASSONNEAU et le HOUEROU.



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

15 octobre 2014 : Adrien LEMERCIER reçu en audience par Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion. Allocution de la ministre le 27 novembre lors de la conférence de la FÉDÉEH sur le tutorat.



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

21 novembre 2013 : Co-animation par Mariam SOUMARE (présidente) et Thibaut de MARTIMPREY (vice-président), d'une conférence de plaidoyer associant notamment : Isabelle THI SAINT-JEAN, vice-présidente d'Ile-de-France et de la commission « enseignement supérieur, recherche et innovation » de l'ARF, Didier GUILLOT adjoint au Maire de Paris en charge de la vie étudiante et vice-président de l'AVUF.



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

14 novembre 2012 : Co-animation par Thibaut de MARTIMPREY (président) et Adrien LEMERCIER (secrétaire) d'une conférence de plaidoyer conclue par George PAU-LANGEVIN, ministre déléguée à la Réussite éducative, suivi d'un échange informel.



17 mars 2012 : Co-animation par Thibaut de MARTIMPREY et Marion GUIET, d'un débat public avec les experts handicap des principaux candidats à l'élection présidentielle.



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

16 novembre 2011 : Conférence présidée par Thibaut de MARTIMPREY, avec allocutions de Roselyne BACHELOT, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale et de Jean-Michel BLANQUER, directeur général de l'enseignement scolaire.



16 nov. 2011 : Échanges de T. de MARTIMPREY, M. GUIET et Adrien LEMERCIER (administrateur), avec Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Anne HIDALGO, première adjointe, et les adjoints au handicap et à l'enseignement supérieur lors du Jobdating organisé par la FÉDÉE H avec LADAPT.



14 nov. 2011 : Thibaut de MARTIMPREY en conférence inaugurale de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, avec les présidents de LADAPT, l'APF, l'UNISDA, du secrétaire général de la FNATH et d'une élue de l'UNAPEI.



MESSAGES OFFICIELS DE PARTENAIRES

POUR LES 10 ANS DE LA FÉDÉ 100 % HANDINAMIQUE

Le 2 décembre 2021



Message de la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées

Le président de la République a fait de l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées une des priorités du quinquennat ; dans cette perspective, le secrétariat d'État aux personnes handicapées a été rattaché au Premier Ministre pour afficher cette volonté de traiter le handicap, non pas comme un sujet à part, mais bien comme une dimension à intégrer dans chaque politique publique ; c'est à cette unique condition que nous pourrions construire une véritable société inclusive.

Dans le cadre de ce projet de société, l'enseignement supérieur prend une place particulière : parce que c'est un âge de transition entre l'adolescence et l'âge adulte, où beaucoup se joue pour l'autonomie des personnes, et parce que c'est une voie d'accès privilégiée à la vie professionnelle qui est un facteur clé d'émancipation.

Les enfants de la loi de 2005 sont aujourd'hui des étudiants, et je m'en réjouis, cela se traduit concrètement par la présence beaucoup plus importante des étudiants en situation de handicap dans nos systèmes d'enseignement supérieur. Ce sont près de 43 000 étudiants en situation de handicap qui ont fait leur rentrée en 2021, alors qu'ils étaient 39 000 à la rentrée 2019, et moins de 8 000 en 2005.

Aujourd'hui, c'est tout l'enseignement supérieur qui est en transformation pour permettre aux étudiants en situation de handicap de profiter pleinement des apprentissages et de vivre leur vie d'étudiant dans tous ses aspects.

Pour accompagner et accélérer ce changement, nous nous appuyons sur un comité national de suivi de l'Université inclusive, université prise au sens d'enseignement supérieur, auquel participent les associations expertes, au nombre desquelles, bien entendu, la fédé 100 % Handinamique. Dans ce cadre, deux groupes de travail ont d'ores et déjà été lancés : l'un sur la transition entre enseignement scolaire et enseignement supérieur, l'autre sur l'accessibilité globale.

L'enjeu est de travailler non seulement sur l'accessibilité pédagogique, celle des contenus d'enseignement, mais également sur l'accessibilité à la vie étudiante dans son ensemble : culturelle, sportive, sociale.

Ces deux axes, je le sais, vous concernent tout particulièrement.

Le premier, notamment à travers le programme « PHARES », tutorat étudiant collectif d'élèves handicapés que votre association déploie nationalement conformément à une convention-cadre signée pour la première fois en 2011 avec mon collègue, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Jean-Michel BLANQUER. Vous avez voulu ainsi dès votre création encourager les élèves du secondaire à porter leur ambition au plus loin de leur potentiel, à travers des séances les aidant à mieux se projeter dans l'enseignement supérieur et à développer des compétences transversales qui leur seront très utiles. Cette pédagogie de développement personnel présentant le même intérêt pour des élèves n'ayant pas les mêmes perspectives d'études, c'est très volontiers que dans le cadre de mes engagements associatifs, j'ai voulu soutenir la création en 2016 de votre programme « PHRATRIES », cette fois destiné aux dispositifs dédiés aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Et je me félicite de constater que, après quelques années d'expérimentations franciliennes probantes, l'essaimage est désormais engagé sur l'ensemble du territoire national.

Le second axe d'accessibilité universelle est bien sûr au cœur de votre démarche pour une même participation des étudiants à la vie sociale, sportive et culturelle, gage d'épanouissement et de réussite. Je salue les valeurs qui vous guident pour y contribuer : l'émulation entre jeunes, handicapés ou non ; l'autonomie et l'empowerment des jeunes handicapés ; l'engagement bénévole pour une société inclusive. Vos groupes thématiques d'entraide, vos programmes de mentorat et de parrainage, parfois entre pairs handicapés, vos formations de bénévoles, toutes ces actions dans lesquelles ces valeurs se conjuguent, retiennent, vous le savez, tout l'intérêt du gouvernement. C'est ainsi que vous avez légitimement su convaincre les ministères en charge de la jeunesse, de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de soutenir leur mise en œuvre. Ils sont,

comme moi, convaincus que c'est bien là la voie à suivre pour établir les fondements d'une culture inclusive qui doit irriguer la société entière, et ce dès le plus jeune âge. Le lancement en avril de votre label « association étudiante 100 % Handinamique pour une société inclusive », auquel ma collègue Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a apporté son haut patronage, constitue, à n'en pas douter, un outil supplémentaire pour y parvenir. Et je ne doute pas que votre organisation pionnière continuera à être force de proposition tout en étoffant sa palette d'activité de nouveaux projets inspirants, en phase avec votre génération.

Je tiens à vous assurer que cette belle mobilisation qui est la vôtre fait écho à celle du gouvernement. Ainsi, ces derniers mois, de nombreuses avancées ont été accomplies :

Tout d'abord, la plateforme Parcoursup a été améliorée pour prendre pleinement en compte les enjeux du handicap. Cette plateforme est accessible et une FAQ dédiée aux étudiants en situation de handicap a été construite.

Par ailleurs, la demande de portabilité des aménagements est désormais inscrite dans la fiche de liaison pour l'année 2021. C'est une avancée importante dans la logique de continuité des parcours que nous promovons (le « sac à dos » des aménagements qui accompagne l'étudiant au long de son parcours).

En parallèle, la professionnalisation des acteurs de l'accompagnement se poursuit, avec à ce jour 85 établissements dotés d'un référent pour le handicap.

Une mission d'inspection sur le parcours des étudiants sourds a également été lancée pour comprendre les difficultés spécifiques rencontrées par ce public

La mobilité internationale reste un des sujets majeurs ; l'enjeu est tout simplement de permettre aux étudiants en situation de handicap d'accéder, comme tous les autres, à l'expérience des études à l'étranger, qui sont une chance de s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres langues, d'autres regards, et un atout décisif pour l'insertion dans l'emploi.

À l'approche de la présidence française de l'Union européenne qui débutera en 2022, nous avons confié, avec Jean-Yves Le Drian, Frédérique Vidal et Sébastien Lecornu une mission à la Conférence des Grandes Écoles pour passer en revue les freins à la mobilité internationale pour les étudiants en situation de handicap ; les propositions émises sont actuellement à l'étude.

La présidence française constitue une opportunité de faire progresser ce sujet. La liberté de circulation des personnes est une des valeurs fondatrices de l'Union européenne, depuis ses débuts et le programme Erasmus + est un des grands acquis de la construction européenne pour la jeunesse étudiante européenne.

Si l'accès pour tous à l'enseignement est notre préoccupation, c'est parce qu'il est un des leviers pour favoriser l'accès à l'emploi.

À cet égard, la 25e édition de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées qui vient de se dérouler vous a été consacrée à vous les jeunes en situation de handicap, en cohérence avec le plan gouvernemental France Relance car vous êtes la priorité de la relance.

Plus d'un million d'offres d'emploi non pourvues actuellement. Ce contexte est une chance pour la jeunesse, pour toute la jeunesse ! votre situation de handicap ne doit pas être un frein à vos rêves, à vos aspirations et à vos ambitions.

La preuve : le gouvernement a mis en place dans le cadre du plan de relance une prime incitative pour les entreprises qui recrutent une personne en situation de handicap, quel que soit son âge, en CDI ou en CDD de plus de 3 mois, d'ici le 31 décembre 2021. Depuis le début de l'année, ce sont déjà 23 000 embauches qui ont eu lieu et 64 % en CDI : les employeurs ont investi sur des candidats en situation de handicap, ils se sont attachés à leurs aptitudes, leurs compétences et ils ont dépassé le handicap qui ne leur a pas posé de problème.

Et ils sont de plus en plus nombreux ces employeurs qui ont compris qu'avoir des salariés qui sont représentatifs de la diversité de la société est une richesse pour une entreprise.

Mais malheureusement, beaucoup aussi disent ne pas trouver de candidats en situation de handicap, alors qu'ils se sont engagés pour l'inclusion en se donnant des objectifs de recrutement. Pourquoi ?

Parce qu'un certain nombre de personnes dont beaucoup de jeunes, ne font pas leur reconnaissance administrative ou encore n'osent pas faire part de leur situation quand ils sont en entretien.

Votre handicap n'est pas ce qui vous définit, vous êtes avant tout un candidat qui a des compétences à faire valoir face à une offre d'emploi.

Mais pourquoi devrait-on passer sous silence systématiquement cette situation de handicap quand on est en entretien de recrutement, alors que certains d'entre vous pourraient bénéficier de la compensation nécessaire pour travailler dans des conditions optimisées, que d'autres pourraient éviter de surcompenser, voire de cacher leurs besoins à leurs collègues, mais surtout qu'un certain nombre d'employeurs portent des politiques volontaristes autour de la diversité en général et du handicap en particulier.

Chacun est libre de sa posture, mais je reste convaincue que c'est en parlant du handicap, qu'il cessera d'être un sujet tabou.

Il faut donner davantage la parole aux employeurs et aux personnes et montrer concrètement que l'emploi des personnes handicapées c'est possible.

Je vous invite à vous renseigner sur l'entreprise dans laquelle vous postulez : a-t-elle une mission handicap, un référent handicap, participe-t-elle à Duoday ?

D'ici la fin de l'année, vous pourrez trouver ces informations sur un outil gouvernemental, un index handicap, sur lequel les entreprises sur la base du volontariat afficheront leurs engagements. Vous pourrez ainsi oser faire part de votre situation si vous le souhaitez.

Parce qu'en 2021, il est temps de libérer la parole ! Pour reprendre les mots de Soumaya, jeune étudiante en alternance atteinte de troubles autistiques et de son employeur : « le handicap, c'est pas compliqué, quand on en parle » !

La fédé 100 % Handinamique, prend, je le sais, toute sa part dans cet enjeu. Votre engagement, dès votre fondation, pour déployer les forums de recrutement Handicafés © dans l'enseignement supérieur, en est une belle preuve. Celui de la première heure en faveur du Duoday, et la croissance significative, d'année en année, du nombre de duos établis par vos soins, en est une autre. **En mobilisant la jeunesse pour conforter, comme vous le faites, le parcours de formation jusqu'à l'emploi des jeunes handicapés, votre association tient une place toute particulière, et préfigure, à travers la sociabilité qui unit vos membres, la société inclusive vers laquelle nous voulons tendre.** Je me réjouis que le CNCPH ait su discerner, dès son installation, toute votre valeur, en offrant à la seule organisation de jeunes qui le compose de rejoindre son comité de gouvernance. Je sais votre impatience à favoriser en son sein une participation plus significative encore des personnes en situation de handicap aux travaux du Conseil et ne doute pas que vos prescriptions en ce sens retiendront l'attention du groupe de travail dédié à cette mission.

Vous remerciant de ce que vous êtes, je ne doute pas que vous parviendrez à faire rayonner, comme vous l'ambitionnez, votre démarche essentielle et singulière au plan international.

C'est confiante dans votre capacité à rester une précieuse source d'inspiration pour que la société française reflète toujours davantage les attendus de la Convention internationale du droit des personnes handicapées, ratifiée l'année de votre création, que j'adresse à la fédé 100 % Handinamique tous mes vœux de succès pour la décennie à venir et vous souhaite très chaleureusement un joyeux anniversaire.



Sophie CLUZEL
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre en charge
des personnes handicapées



Message de la ministre en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation

La période exceptionnelle que nous connaissons a démontré l'importance de l'engagement des étudiants. Un étudiant qui s'engage est utile pour les autres, mais aussi pour lui-même. Cet engagement contribue à donner du sens à cette période de la vie. La fédé 100 % Handinamique n'a pas fait exception et a confirmé sa capacité à s'adapter et à se mobiliser, accompagner, soutenir et favoriser la réussite de tous. C'est grâce au travail des équipes et des bénévoles, à l'engagement indispensable de chacun, que des jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un soutien quotidien et faire de la période des études le levier de l'émancipation.

Les programmes PHARES créés en 2010 et PHRATRIES, six ans plus tard, sont des succès. Les actions que vous menez comme la sensibilisation de la communauté à la situation de handicap des élèves et des étudiants ou la formation des acteurs de la vie étudiante, sont complémentaires des politiques publiques résolues que nous menons. La complémentarité entre les actions associatives et les actions que mène le Gouvernement se matérialise notamment par le soutien que mon ministère accorde chaque année à votre association. **C'est une fierté de vous accompagner, car je sais que votre action est juste et qu'elle est nécessaire.** Nous œuvrons pour une société plus inclusive, un enseignement supérieur qui doit permettre à chacun de trouver sa place. Cela se fait quotidiennement, main dans la main.

Je souhaite un excellent anniversaire à la fédé 100 % Handinamique et plein de succès dans ses futurs projets !



Frédérique VIDAL
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'innovation



Message de la Secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement

10 ans de mobilisation au service de la réussite des jeunes en situation de handicap cela se fête !

En 10 ans, la fédération 100 % Handinamique n'a jamais failli dans sa mission d'inclusion. Ce grand mouvement de jeunesse est une chance et une force pour notre pays. Grâce à vos actions, vous permettez à de nombreux jeunes de se conforter dans leurs parcours de formation et d'insertion et pour cela nous vous sommes extrêmement reconnaissants.

J'ai moi-même eu la chance de rencontrer, grâce à votre médiation, une jeune femme déficiente visuelle, engagée dans votre organisation, à l'occasion du DuoDay 2021. Güler est consultante en Droits de l'Homme et travaille actuellement à terminer sa formation d'avocat en parallèle. Son destin et son parcours sont ceux d'une femme exceptionnelle.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour adresser un message clair : vous n'êtes pas le produit de votre handicap. Vous êtes ; point final. Partout où la jeunesse se mobilise pour un monde meilleur, elle nous trouvera à ses côtés. Soyez-sûrs que je le serais avec la fédération 100 % Handinamique ! Joyeux anniversaire.



Sarah El HAÏRY
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports, en charge de la jeunesse et de
l'engagement



Message de l'International Disability Alliance

L'International Disability Alliance (IDA) est une organisation parapluie composée de 14 organisations (8 globales et 6 régionales) dirigées par, et composées de, personnes handicapées et de leur famille. IDA plaide auprès des Nations-Unies pour un environnement mondial plus inclusif à travers l'application de la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées.

Constatant que les quelque 200 millions de jeunes handicapés du monde demeurent l'un des groupes les plus marginalisés, IDA a souhaité les placer sur le devant de la scène internationale pour influencer les politiques publiques sur tous les continents. En effet, dans son cadre stratégique 2020/2023, IDA a décidé de prioriser son travail avec les groupes sous-représentés, y compris les jeunes handicapés, afin d'assurer leur pleine inclusion dans le mouvement international des droits des personnes handicapées.

Par exemple, IDA a récemment créé un Comité de Jeunesse composé de jeunes représentants de chacune de ses organisations membres. Les jeunes délégués ont pour rôle de s'assurer que les opinions et idées des jeunes handicapés de leur région et organisation soient reflétées par le travail du Comité. En plus de conseiller IDA sur son travail consacré à la jeunesse, le Comité dirige le Caucus Mondial de Jeunes Handicapés d'IDA, un réseau informel visant à renforcer la participation des jeunes dans le mouvement international des droits des personnes handicapées.

C'est pourquoi IDA reconnaît et salue le travail important fourni au cours de la précédente décennie par la fédé 100 % Handinamique, le seul mouvement national français de jeunes handicapés depuis sa création en 2010. Votre organisation nous apparaît unique en son genre. Elle soutient la réussite des jeunes handicapés en les accompagnant tout au long de leur parcours dans les études et dans la recherche d'un emploi. Dans ce sens, elle appuie un groupe d'entraide composé d'étudiants et de jeunes diplômés en situation de handicap venant en aide à leurs pairs (notamment à travers des programmes de mentorat), ainsi que des réseaux d'associations universitaires engagés pour les étudiants handicapés. Elle organise également des rencontres impliquant des jeunes handicapés, des recruteurs et des décideurs publics pour l'accès à l'emploi. Grâce à son implication, la fédé 100 % Handinamique est devenue la seule organisation de jeunes à rejoindre le Conseil consulté par le gouvernement français sur les politiques et programmes en rapport avec le handicap. L'association a récemment soumis son premier rapport alternatif au Comité des Nations-Unies sur les Droits des Personnes Handicapées à l'occasion de l'examen de la France.

IDA félicite la croissance impressionnante des capacités de la fédé 100 % Handinamique à recourir au mécanisme des organes de traité. À travers ce processus, la fédé 100 % Handinamique a fait un pas significatif dans son histoire, avec l'acquisition d'une dimension internationale lui permettant de porter les idées et opinions de ses membres au-delà des frontières. Le dynamisme de votre association apparaît un atout pour le Caucus Mondial de Jeunes Handicapés d'IDA et pour le mouvement international des droits des personnes handicapées. Finalement, il nous semble que la fédé 100 % Handinamique peut servir d'exemple à de nombreuses autres initiatives locales de jeunes handicapés.

IDA souhaite à la fédé 100 % Handinamique un très heureux anniversaire et beaucoup de succès à venir.



Vladimir CUK
Chef exécutif de l'International Disability Alliance



Message de LADAPT

Le 18 février 2010, la France a ratifié la convention internationale des droits des personnes handicapées. Cette convention prévoit notamment le droit à l'éducation inclusive (article 24), le droit de choisir son travail et d'accéder à un emploi (article 27), le droit de participer à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports (article 30).

La FÉDÉEH, qui s'est transformée, pour devenir la fédé 100 % Handinamique, a toujours eu à cœur de proposer des actions qui viennent conforter ces droits. Cette association qui s'est créée en quasi-concomitance avec cette ratification est l'illustration de la mise en œuvre de cette convention pour tendre vers une société plus inclusive.

LADAPT et la fédé 100 % Handinamique, c'est un partenariat au long court. LADAPT a contribué à la création de l'association et soutenu son développement. Ce partenariat s'est essentiellement traduit au départ par un partage de ressources et tend aujourd'hui vers une co-construction des projets touchant les jeunes en situation de handicap.

Cette thématique des jeunes a depuis longtemps été au cœur des priorités de LADAPT. En effet, le constat est le suivant :

- L'insertion des jeunes en situation de handicap dans la société, en milieu ordinaire, se prépare depuis le plus jeune âge. La loi de 2005 et plus récemment celle du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance rappellent que l'accès à l'éducation pour tous les enfants en situation de handicap est un droit fondamental. L'objectif est d'assurer à tous les élèves une scolarisation de qualité, de la maternelle au lycée et de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins. Pourtant, les jeunes scolarisés au collège ou au lycée font remonter le manque de sensibilisation des professionnels mais aussi des autres jeunes. Cette étape de sensibilisation est importante, pour qu'au-delà des dispositifs créés le regard change pour une société plus inclusive.
- La situation de la formation des personnes en situation de handicap est à parfaire pour que la formation en milieu ordinaire puisse se développer. Cette étape doit permettre de mieux prendre en compte le souhait de la personne. Toutes personnes devraient pouvoir faire une formation proche de chez soi pour que l'environnement ne soit pas un frein à l'accès à la formation. Cet accès est pourtant une clé d'entrée importante pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ou en cas de reconversion lorsque le handicap arrive au cours de la vie. Pour autant, la stratégie européenne relative aux droits des personnes handicapées l'indique, 29,4 % des personnes en situation de handicap ont un diplôme de l'enseignement tertiaire contre 43,8 % des personnes sans handicap.
- L'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap est quant à elle une problématique portée par LADAPT depuis plusieurs années. Elle a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs Semaines européennes pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH). En effet, en France, une personne en situation de handicap, invisible ou non, à deux fois plus de risques d'être au chômage qu'une personne qui n'a pas de handicap. À cela s'ajoute, au niveau européen, 50,8 % des personnes handicapées occupent un emploi contre 75 % des personnes sans handicap. L'insertion professionnelle doit être vue au sens large. Aujourd'hui, s'insérer dans la société ce n'est pas que trouver un emploi, c'est aussi plus largement le travail ou l'engagement associatif.

C'est aussi la valorisation de « soft skills » chez les personnes en situation de handicap. Il faut valoriser leurs atouts pour favoriser leur insertion au sein de la société.

- Cette insertion professionnelle ne pourra se faire que si l'environnement de la personne en situation de handicap est aussi adapté. Le quotidien des personnes en situation de handicap est rythmé par des obstacles dans les transports pour se rendre à l'université ou au travail, dans l'accès aux bâtiments pour se rendre à un entretien d'embauche ou encore dans la recherche d'information à travers l'accès au numérique.
64,3 % des personnes handicapées âgées de 16 ans ou plus disposent d'une connexion internet à domicile contre 87,9 % des personnes sans handicap. Ces freins doivent pouvoir être levés pour faire évoluer la place des personnes en situation de handicap.
Ce point est d'autant plus important que ces adaptations doivent pouvoir bénéficier à l'ensemble de la société.

Au regard de ces éléments, LADAPT souhaite mettre l'accent sur 5 axes de développement :

1. Permettre à la personne en situation de handicap d'être actrice de son parcours en proposant plusieurs types d'accompagnement vers le travail pour être au plus proche des souhaits de la personne concernée
2. Adapter les moyens existants tels que l'emploi accompagné, apprentissage accompagné, formation accompagné, ESAT Hors murs, etc. pour en faire de véritables passerelles vers le travail en milieu ordinaire
3. Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en prenant en compte leur environnement : habitat inclusif, mobilité et accessibilité
4. Accompagner le changement de posture des professionnels pour faire face à l'évolution de l'offre
5. Sensibiliser et accompagner les entreprises et institutions, les établissements d'enseignement supérieur à l'accueil et l'emploi des personnes en situation de handicap

Au jour des 10 ans de la création de la fédé 100 % Handinamique, LADAPT souhaite continuer à soutenir l'engagement de cette association pour les jeunes en situation de handicap. Une réelle expertise auprès des jeunes a été développée par cette structure. LADAPT y voit là une certaine complémentarité dans les messages et dans les actions.

Des liens étroits à l'avenir sont à poursuivre et à renforcer entre LADAPT et la fédé 100 % Handinamique afin de co-construire avec les personnes en situation de handicap une société plus inclusive.



Éric BLANCHET

Président de LADAPT



Message de la Conférence des grandes écoles

En tant que partenaire historique, la Conférence des grandes écoles (CGE), qui rassemble plus de 280 membres dont 218 grandes écoles françaises, a apporté son soutien à la fédé 100 % Handinamique dès sa création, alors dénommée La FÉDÉE.

Nous nous réjouissons ainsi de célébrer ces 10 ans d'engagement commun pour l'inclusion et la réussite des jeunes en situation de handicap.

C'est naturellement que nos deux associations ont souhaité unir leurs forces pour améliorer l'accompagnement et faciliter l'accès aux études supérieures de ce public.

En 2017, nous avons formalisé ce rapprochement dans une convention de partenariat visant à développer les actions en faveur d'une meilleure transition entre l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle des étudiants à besoins spécifiques, à travers la sensibilisation des associations étudiantes aux enjeux d'inclusion, l'accompagnement dans la recherche d'emploi ou encore le soutien au développement du programme PHARES auprès des étudiants des grandes écoles.

Ce dispositif de tutorat à destination des collégiens et lycéens en situation de handicap est essentiel pour lever l'auto-censure encore constatée chez les jeunes en situation de handicap. Il permet au tuteur de découvrir de nouvelles opportunités et suivre la formation, le métier qu'il aura réellement choisi et qui le passionne.

C'est aussi un formidable outil d'engagement étudiant pour les tuteurs. Je suis convaincu qu'au-delà des aménagements et dispositifs d'accompagnement, le rôle des Grandes écoles est aussi de former les ingénieurs et managers qui feront les entreprises de demain aux enjeux d'inclusion et de diversité.

Depuis 2017 également, nous portons conjointement, avec Hanploi CED, aujourd'hui Unirh-Thransition, le plaidoyer pour un statut international d'étudiant en situation de handicap (SIESH) auprès des instances internationales, européennes et nationales.

Notre objectif : lever les freins à la mobilité internationale des jeunes en situation de handicap en matière d'accès aux soins, d'accompagnement à la vie sociale, culturelle et personnelle, d'accès aux transports, et apporter des solutions concrètes face aux difficultés et surcoûts administratifs discriminatoires.

Cette démarche proactive vise à ce que chaque étudiant, quelle que soit sa situation, puisse vivre l'expérience extraordinaire de la mobilité à l'international, qui permet également le développement d'une plus grande autonomie et de compétences interculturelles très recherchées dans le monde professionnel.

La fédé 100 % Handinamique est également un acteur clé et moteur du groupe de travail Handicap de la CGE, réseau des référents handicap des grandes écoles membres créé en 2005. Ensemble, nous avons à cœur de promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur.

Dans ce cadre, la fédé 100 % Handinamique a activement participé à la réalisation de fiches pratiques à destination des responsables d'associations étudiantes et des établissements d'enseignement supérieur pour l'organisation d'événements toujours plus inclusifs. Plus largement, accompagner et encourager la prise en compte du handicap dans la vie étudiante est essentiel. À ce titre, il faut saluer la création du label « associations étudiantes 100 % Handinamique » coordonné par la Fédé, en partenariat avec Animafac, le BNEI, la FAGE et le FNEO, qui vise à valoriser et inciter l'engagement des étudiants sur les enjeux d'inclusion.

Ensemble, continuons d'œuvrer en faveur d'une plus grande équité et d'une plus grande accessibilité des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Vous pouvez compter sur la mobilisation des Grandes écoles pour poursuivre la dynamique inclusive engagée à vos côtés !



Laurent CHAMPANEY
Président de la Conférence des grandes écoles



Message de la Fédération des Associations Générales Étudiantes

La FAGE, Fédération des Associations Générales Étudiantes, est la première organisation étudiante de France. Depuis sa création la FAGE, a à cœur de représenter et défendre l'ensemble des étudiants et étudiantes du territoire français.

Parmi la population estudiantine, le pourcentage d'étudiant-e-s en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et la recherche est de 1,69 %. Depuis plusieurs années, la FAGE se bat pour permettre leur meilleur accueil en rendant toutes les universités accessibles et en veillant à une bonne application des aménagements prescrits avec des remontées faites par les universités chaque année auprès du ministère de l'ESR. Au-delà de l'accessibilité financière, nous souhaitons que l'accessibilité des usager-e-s en situation de handicap soit référencée avec l'ensemble des dispositifs mis en place par l'université. »

Entre projets associatifs et accessibilité dans l'ESR, les personnes en situation de handicap ne doivent plus être mises au second plan.

Dans cette perspective nous nous félicitons de notre adhésion croisée avec la fédé 100 % Handinamique qui est depuis 2015 membre associé de notre fédération. Forts de ce cadre partenarial étroit, la FAGE et la fédé 100 % Handinamique portent des travaux et des projets communs, tels la HandinBox pour sensibiliser les communautés étudiantes sur le plus grand nombre de campus et le label « association étudiante 100 % Handinamique pour une société inclusive » dont nous sommes membres du jury. Lors du premier confinement du printemps 2020, c'est avec plaisir que nous avons apporté notre appui au lancement de la plateforme d'aide à distance « entraide-handicap@fedeeh.org » qui a mobilisé un grand nombre de bénévoles issus de notre réseau pour soutenir les élèves, étudiants et jeunes diplômés handicapés particulièrement pénalisés par la mise en place des mesures de distanciation sociale.

Saluant cette première décennie de mobilisation de la jeunesse pour une société plus inclusive, nous nous réjouissons à l'idée d'ouvrir avec la fédé 100 % Handinamique une nouvelle décennie de collaboration constructive et lui souhaitons un très joyeux anniversaire !



Paul MAYAUX
Président de la FAGE



Message du réseau national d'associations étudiantes Animafac

Animafac est un réseau national d'associations étudiantes multi-thématiques qui accompagne les étudiant·e·s dans la réalisation de leurs projets associatifs, promeut l'engagement des jeunes et agit pour la reconnaissance des compétences acquises. Il permet également la rencontre entre de nombreux·ses acteur·rice·s du changement et favorise la participation active des jeunes.

Les associations étudiantes, si elles permettent la rencontre et la solidarité entre étudiant·e·s, ne permettent pas toujours la participation de certain·e·s jeunes qui peuvent se retrouver exclu·e·s de la vie étudiante.

C'est un véritable défi pour un réseau associatif comme Animafac que d'accompagner, grâce à l'expertise de la Fédé 100 % Handinamique, les structures membres de son réseau dans leurs démarches d'inclusion. C'est en cela que le partenariat développé avec la fédé 100 % Handinamique est particulièrement important.

Celui-ci se traduit en plusieurs actions :

La participation à la création du label « Association étudiante 100 % Handinamique » : Ce label marque la volonté d'Animafac de s'inscrire dans un processus d'inclusion d'envergure et d'inviter les associations étudiantes du réseau à prendre davantage en compte ces problématiques dans leurs fonctionnements et projets.

Des liens sur la formation de volontaires en Service civique : Animafac possède un agrément d'intermédiation de Service civique permettant aux associations de son réseau d'accueillir un·e ou plusieurs volontaires dans leurs structures. Nous avons eu la possibilité de collaborer avec la fédé 100 % Handinamique pour permettre à des jeunes volontaires d'être sensibilisé·es aux questions liées aux handicaps via des débats sur les représentations du handicap ou des ateliers de mise en situation.

Des ateliers lors de nos Universités d'Été : Nous sommes conscient·e·s que l'inclusion des personnes en situation de handicap dans les activités associatives passe d'abord par la sensibilisation des publics à la diversité des handicaps, afin de combattre les préjugés auxquels celles-ci sont confronté·es. Dans ce but, nous travaillons régulièrement avec la Fédé 100 % Handinamique pour proposer à notre réseau, lors de nos rassemblements nationaux, des ateliers comme « Hand the box » ou des temps de réflexion pour accueillir le mieux possible les personnes en situation de handicap dans les associations du réseau.

En bref, le partenariat avec la Fédé 100 % Handinamique est précieux pour un réseau généraliste comme le nôtre et nous sommes ravi·es de pouvoir compter sur votre expertise pour agir et accompagner les associations étudiantes afin que celles-ci deviennent plus inclusives !



Christophe GAYDIER

Président d'Animafac

*** ANIMAFAC**
Le réseau des associations étudiantes

Message du Bureau national des élèves ingénieurs

Le BNEI a à cœur d'appuyer les propositions allant dans le sens de l'ouverture des formations en école d'ingénieurs à des publics toujours plus variés et jusqu'ici sous représentés. C'est dans ce cadre qu'il y a 2 ans maintenant, que le BNEI s'est saisi de ce sujet qu'est le Handicap en se rapprochant d'acteurs plus expérimentés telle que la fédé 100 % Handinamique.

La Fédé a su nous accompagner et est désormais notre principale partenaire sur ce sujet. Grâce à eux nous avons pu développer une formation visant à sensibiliser les étudiants sur la question du Handicap et produit un recueil des différentes actions mises en place favorisant l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap dans les écoles d'ingénieurs.

Récemment, le BNEI s'est lancé dans l'aventure du Label 100 % Handinamique en étant un partenaire de lancement de celui-ci. Le but est de donner de la visibilité aux associations qui font preuve d'inclusion pour les personnes en situation de handicap dans leur événement, mais aussi dans leur communication. Cela permet également aux associations qui souhaitent devenir inclusives de leur donner un objectif à atteindre. Le BNEI est donc très fier de participer à ce label pour les associations, notamment en étant membre du jury.

Les élèves ingénieurs, par les nombreuses associations et initiatives au sein de leurs écoles, sont souvent acteurs pour le tutorat et le mentorat d'étudiants ou d'élèves en difficulté. Sur ce point, le BNEI souhaite également souligner l'importance du travail de la Fédé pour que ce tutorat et ce mentorat se tournent aussi vers les élèves en situation de handicap. Merci à elle pour la mise en place, lors des derniers confinements, d'une plateforme d'entraide dans ce sens. Le BNEI soutient ce dispositif, maintenant permanent, permettant à des jeunes d'être accompagnés dans leur scolarité par des élèves ingénieurs.

C'est donc avec grand plaisir que le BNEI restera un partenaire de la fédé 100 % Handinamique dans le travail d'inclusion des personnes en situation de handicap dans les formations ingénieurs et dans la société avec de beaux projets à développer !



Maxime RENAULT
Président du Bureau national des élèves
ingénieurs



REGARD SOCIOLOGIQUE SUR LA FÉDÉEH EN 2014



la fédéeh
*le mouvement
des jeunes handinamiques*



21 mars 2014 : 4^e conférence anniversaire
Rencontres universités entreprises au Palais des congrès de Paris

EXTRAIT DES ACTES DE LA CONFERENCE ANNIVERSAIRE : CONCLUSION



Eve GARDIEN

Sociologue, Maître de conférences à l'Université de Rennes 2
Spécialiste des mouvements de pairémulation, de l'accompagnement par les pairs et de l'empowerment



Je constate qu'il n'a pas été prévu de me poser des questions. Or, ce format rend pourtant les choses beaucoup plus dynamiques tandis que les discours universitaires le sont rarement. Je vais donc m'auto-poser des questions !

Pourquoi ai-je rencontré la FÉDÉEH ?

Tout a été initié par une enquête sociologique. J'étudie actuellement les pratiques de pairémulation ou de pair-accompagnement en France, dans le champ du handicap. C'est dans le cadre de cette enquête que j'ai entendu parler à plusieurs reprises de la FÉDÉEH. J'ai donc envoyé un mail pour solliciter une rencontre et Marc SPRUNCK m'a répondu. J'ai ainsi pu interviewer des représentants de la FÉDÉEH et j'ai été aimablement invitée à participer à la rencontre nationale de février 2014.

Qu'est-ce que la pairémulation en France ?

Le paysage français de la pairémulation© est très hétérogène. Une pluralité de façons de pratiquer cohabitent. Certains initient des pairs-accompagnements à partir de rencontres dans le cadre d'activités support, comme le sport adapté. D'autres travaillent sans activité de support, directement en face à face avec le pairémulé. D'autres encore pairémulent via des interfaces numériques. Les contextes d'exercice sont variés : institutions sanitaires ou médico-sociales, très souvent en milieu ordinaire. Les statuts sont également diversifiés : bénévolat, mais aussi dans une bien moindre proportion salariat ou à son propre compte. Il s'agit généralement de pratiques *one to one*.

Quelles sont les spécificités de la FÉDÉEH en termes d'empowerment ?

Quand j'ai interviewée la FÉDÉEH, j'ai été stupéfaite par son rapide succès, par l'augmentation du nombre d'adhérents : 390 en moins de quatre ans. Et je ne compte pas les adhésions des entités morales elles aussi nombreuses au sein des quatre collèges du Conseil Ressources. Je me suis alors demandée comment expliquer cette adhésion massive des jeunes



dans une France où l'engagement bénévole des ceux-ci est largement en déclin ? Le fait d'avoir participé à une rencontre nationale m'a permis de constater une spécificité de la FÉDÉEH, au-delà de la pairémulation et de l'empowerment largement mobilisés. Les bénévoles et salariés pratiquent de façon inhabituelle. Ils ne développent pas simplement un empowerment individuel, mais ils pratiquent également l'empowerment communautaire. Ce n'est pas courant en France.

Qu'est-ce que je pense de la FÉDÉEH en termes d'espace social ?

Ce qui m'a intéressé dans l'histoire de la FÉDÉEH, c'est qu'au départ, il s'agissait d'une poignée d'individus, dont une part importante était directement concernée par les situations de handicap. Là où il s'agit souvent de discours d'intention, l'action de la FÉDÉEH s'est initiée et co-construite avec et pour eux. L'action a été d'emblée mixte, accessible et coopérative, autrement-dit le contexte était inclusif. La finalité est multi-dimensionnelle : favoriser l'accès et la réussite des études supérieures et l'intégration à la vie professionnelle et sociale, notamment par la rencontre entre pairs, la mutualisation des expériences, la diffusion des informations utiles, le développement des capacités à choisir sa vie, et par l'établissement d'une véritable confiance en soi et en son potentiel. La FÉDÉEH est ainsi un espace social inclusif favorable à l'empowerment individuel. La participation est importante y compris en matière de prise de décision concernant l'orientation et le développement des actions. Deux tiers des administrateurs sont en effet des jeunes bénévoles en situation de handicap. Cela n'est pas courant. En termes de contexte inclusif favorable à l'empowerment, les membres de la FÉDÉEH ont des stratégies d'ouverture, et ne réduisent pas leurs perspectives à la programmation anticipée d'objectifs et de moyens d'action.

Au contraire, la FÉDÉEH est un espace social au sein duquel les idées et les initiatives trouvent une place et des ressources, le soutien et la force d'un réseau pour se développer. La FÉDÉEH est un terreau fertile, permettant à une variété d'actions de croître, au fur et à mesure des prises de conscience, des envies, des initiatives, des énergies, sans imposer un modèle unique et des grands principes pour seul horizon de pensée. Cet accueil favorable des projets de chacun est essentiel, car il fait de la FÉDÉEH un contexte social favorable à l'empowerment. Non pas un contexte où l'on fait pour, mais un contexte où il est possible de faire. Par conséquent la FÉDÉEH est un espace social évolutif et réactif. Les idées qui progressivement s'imposent par l'importance qu'elles prennent pour les membres de la FÉDÉEH sont alors instituées en commission de travail. La FÉDÉEH se construit ainsi sur les initiatives de chacun, selon une stratégie *bottom up*, et non sur l'impulsion d'un pouvoir qui descendrait du haut pour trouver sa concrétisation dans les activités concrètes. C'est pourquoi la mise en cohérence de l'organisation et du fonctionnement se produit dans un second temps.



Quel est mon avis sur le réseau d'entraide entre pairs ?

Ce réseau d'entraide entre pairs s'est progressivement construit au fil de quatre années, au fil des initiatives des jeunes étudiants, des jeunes diplômés et de ceux qui ont trouvé un emploi. Cette variété de statuts et d'expériences est intéressante car elle permet l'accès à un grand nombre d'informations, de ressources et de soutiens. Autre chose : ce réseau d'entraide s'est fondé et structuré sur des relations interpersonnelles nouées au fil des rencontres, sur des collectifs nés pour agir ensemble. Cela est favorable au déploiement progressif d'une véritable capacité à penser les difficultés et les priorités *par* et *pour* les étudiants en situation de handicap, non pas telles qu'elles sont perçues et diagnostiquées par leur environnement. De ces collectifs émergent des savoirs expérientiels lié à l'analyse des vécus communs, des solutions *ad hoc* pour les problèmes spécifiques étudiés ensemble et une expertise usagère *par et pour* les personnes concernées. Cette forme particulière d'entraide produit de l'empowerment. Les étudiants et jeunes diplômés interagissent et développent leur potentiel d'autonomie par soutien, enrichissement et émulation réciproque.

L'augmentation importante du nombre d'adhésions individuelles est favorable à ce procès d'empowerment, notamment parce qu'elle permet une mise en relation des étudiants et des jeunes diplômés au plus près de leurs besoins et aspirations. Une banque de témoignages disponible en ligne sur le site de la Fédéeh valorise l'expérience des parcours de handicap en milieu ordinaire, et les identifications deviennent possibles : « ce jeune a presque le même parcours scolaire et universitaire que moi, il a réussi à trouver un poste super intéressant ! » Autant de stimulations, mais aussi de bonnes raisons de croire à un avenir professionnel valorisant. Cette banque de données avec des dizaines de témoignages dans lesquels des jeunes réussissent à avancer dans leur trajectoire met en lumière un véritable enjeu : c'est parce qu'un semblable a creusé le sillon de l'expérience que cet avenir devient possible. Seul un pair est la preuve du possible.

Enfin, j'aimerais terminer en citant les nombreux partenariats noués avec l'ensemble des membres des Collèges du Conseil Ressources : établissement supérieurs, dispositifs d'accompagnement, experts, entreprises. L'ensemble de ces partenariats sont essentiels pour soutenir les finalités de la Fédéeh. Plus avant, ce travail de liens rapprochés, ces relations qui se construisent, ces actions coproduites sont autant d'opportunités très concrètes d'échanges réciproques de points de vue, d'idées, de tuyaux, de savoir-faire, de ressources, etc. Là encore, cet attachement à œuvrer ensemble n'est pas seulement une stratégie gagnant-gagnant. Il s'agit d'empowerment communautaire, au sens où la société civile s'approprie les moyens de devenir inclusive et de s'adapter aux situations de handicap.



A PROPOS DE LA FÉDÉ 100% HANDINAMIQUE



la fédé
100%
HANDINAMIQUE

pour la réussite des jeunes handicapés



25 février 2017 : président et premier vice-président, Assemblée générale.

Notre démarche

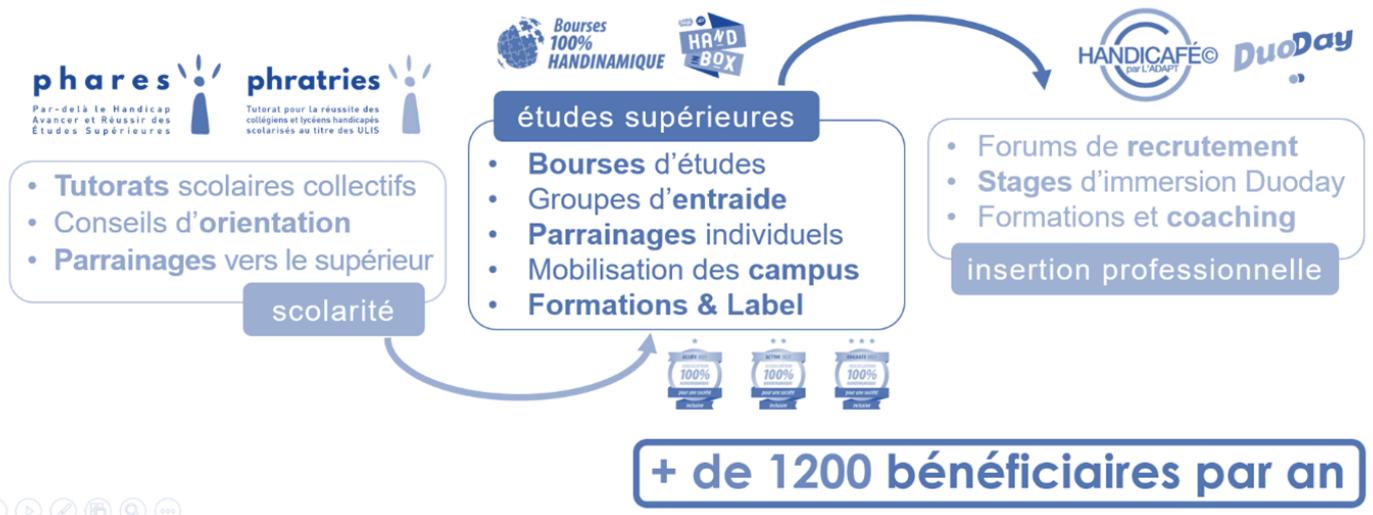
Fédérer les parties prenantes de la réussite des jeunes handicapés

- + de 250 personnes morales
- + de 500 adhérents handicapés
- + de 1500 bénévoles étudiants



Notre objectif

Renforcer le parcours de formation vers l'emploi des jeunes handicapés



Nos collaborations



groupe de travail handicap de la Conférence des grandes écoles, **depuis 2011**



collectif inter-associatif et inter-handicap pour le droit au savoir et à l'insertion professionnelle des plus de 16 ans, membre affilié **depuis 2011**



Première organisation représentative étudiante et association d'éducation populaire, membre associé **depuis 2015**



comité de pilotage national du DuoDay, **depuis 2018**



comité des partenaires de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, **depuis 2019**



conseil national consultatif des personnes handicapées, **depuis 2017**, membre de son comité de gouvernance **depuis 2020** et assesseur de sa commission « Formation, Emploi ordinaire et adapté et travail protégé » **depuis 2021**



comité national de suivi de l'université inclusive et groupe de travail continuité de l'enseignement scolaire vers l'enseignement supérieur **depuis 2021**



comité national d'évaluation Erasmus+ Jeunesse et sports **depuis 2021**



collectif mentorat, membre **depuis 2021**.

Assemblée générale de 100% Handinamique

Assemblée des membres étudiants et jeunes diplômés

Pour que l'AG siège valablement ses membres doivent représenter au moins les 2/3 des présents et représentés. Les prises de position publiques de la FÉDÉH n'engagent que cette assemblée globalement ou par collège.

Collège 1

Etudiants et anciens étudiants handicapés
(500)

Collège 2

Associations et fédérations étudiantes
(55 + 20)

Assemblée des membres ressource

Rassemble les structures et personnes ressources désireuses de concourir à la réussite des actions conduites par les membres de l'assemblée des membres étudiants et jeunes diplômés.

Collège 3

Etablissements supérieurs
(30)

Collège 4

Associations spécialisées
(11)

Collège 5

Amis de la FÉDÉ
(50)

Collège 6

Organismes Employeurs
(3)

Conseil de gestion

(Gestion RH et financière)
1 président et 2 à 5 conseillers
(actuellement 3 membres experts dont 2 en situation de handicap)
Délégué général : voix consultative

Conseil d'administration

(Orientations politiques, définition et animation de l'activité, représentation...)
30 à 36 membres
50% + jeunes handicapés (élus par le coll. 1)
33% asso étudiantes (élues par le coll. 2)
? personnes qualifiées (élus par tous)
Délégué général : voix consultative

Comité d'éthique et de veille

(vie statutaire et démocratique)
1 président et 2 à 5 conseillers
(actuellement 5 anciens administrateurs dont 4 jeunes handicapés)
Délégué général : voix consultative

Comité de suivi

(équipe permanente)
Délégué général
Directeur des opérations
Comptable

Bureau

8 à 10 administrateurs
(actuellement 9 dont 8 jeunes en situation de handicap)
Éventuellement des chargés de mission
Délégué général : voix consultative

Réseau d'entraide

14 commissions thématiques animées par au moins 2 référents (collège 1)

Réseau associatif étudiant

20 fédérations territoriales ou de filières
60 associations de campus (collège 2)

→ élit ← échange avec - - - rend compte



Notre réseau 100% handinamique 30 membres du Conseil d'administration



 Samy (jeune actif) Mandataire CNCPH (Emploi)	 Alexandra (jeune active) Mandataire CNCPH (International) Référente Research Ability	 Killian (étudiant)	 Guillaume (jeune actif) Réfèrent Vie affective et séduction	 Güler (étudiante) Référente Accès aux droits Mandataire ERASMUS+	 Alexandre (jeune diplômé) Mandataire CNCPH (Accessibilité)	 Arnaud (alternant) Réfèrent malentendants

Assemblée des membres ressource (collèges 3-6)

 Louis Collège 5	 Ibrahim Réfèrent Research Ability Collège 5	 Abdelkhalik Réfèrent Research Ability Collège 5	 Nicolas Collège 5	 Xavier Collège 3

associations et fédérations étudiantes administratrices de 100% Handinamique en 2021

Associations locales

Les référents (entraide) 100% Handinamique



12 référents des 6 commissions thématiques du réseau d'entraide lié à un handicap



17 référents des 8 commissions thématiques du réseau d'entraide liées à un enjeu de vie



Groupe de travail interne : Erasmus+ relations internationales





**2 représentants officiels
(arrêté de nomination
mandature 2020-2023)**



Thomas (étudiant)
Membre titulaire
**Assesseur de la
commission Emploi**



Manon (étudiante)
Membre suppléante
**Commission Territoires
et Citoyenneté**

Commissions du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

14 mandataires dont 13 jeunes handicapés dans 7 commissions thématiques

<p>Culture, médias et sports</p> <p>Cédric Etudiant</p> <p>Alexis Jeune professionnel</p>	<p>Accessibilité conception universelle et numérique</p> <p>Alexandre Jeune professionnel</p> <p>Chems Doctorant</p>	<p>Éducation, scolarité, enseignement sup. coopération éducation ordinaire et adaptée</p> <p>Hussein Etudiant</p> <p>Eglantine Coordinatrice Accompagnement études</p>	<p>Formation, emploi ordinaire et adapté, travail protégé</p> <p>Jessica Jeune professionnelle</p> <p>Samy Jeune professionnel</p>	<p>Questions européennes et internationales, application des conventions</p> <p>Frédéric Jeune professionnel</p> <p>Alexandra Jeune professionnelle</p>	<p>Santé, bien-être et bienveillance</p> <p>Dimitri Jeune professionnel</p> <p>Territoires et citoyenneté</p> <p>Manon Etudiante</p> <p>Pierre Jeune diplômé</p>
--	---	---	---	--	---

Groupes de travail Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

<p>Conseil pour les questions sémantiques, sociologiques et éthiques</p> <p>Manon Etudiante</p> <p>Thomas Etudiant</p>	<p>Groupe de travail accessibilité des campagnes électorales</p> <p>Alexandre Jeune diplômé</p>	<p>Groupe de travail Alternance et Emploi</p> <p>Samy Jeune salarié</p> <p>Thomas Etudiant</p>	<p>Groupe de travail Enseignement inclusif (benchmark)</p> <p>Frédéric Jeune salarié</p> <p>Alexandra Jeune salariée</p>
---	---	---	---

Bureau

<p>Pierre (jeune diplômé) Président du C.A. Groupe mobilité internationale</p> <p>JEAN MOULIN</p>	<p>Manon (étudiante) Secrétaire générale Membre CNCPH</p> <p>SCIENCES PO Grenoble</p>	<p>Thomas (étudiant et architecte réseau) Premier vice-président Formation et plaidoyer Groupe pouvoir d'agir</p> <p>université PARIS-SACLAY</p>	<p>Jessica (chargée de développement RH) Vice-présidente réseau d'entraide Groupe malvoyants</p> <p>GROUPE IGS</p>	<p>chargés de mission</p>
<p>Raphaëlle (assistante ingénieure) VP réseau asso étudiante Groupe vie active</p> <p>UNIVERSITÉ PARIS II PANTHERS</p>	<p>Matthieu (community manager) VP Communication Groupe malentendants</p> <p>GROUPE IGS</p>	<p>Louis (étudiant) Vice-président Campus inclusif Collège 5 : Amis de la Fédé</p> <p>CentraleSupélec</p>	<p>Cédric (étudiant en marketing) Vice-président Intendance et supports de communication Groupe accessibilité motrice</p> <p>Université Paris Nanterre</p>	<p>Hussein (étudiant) Vice-président enseignement supérieur et relations internationales Groupe études doctorales</p> <p>INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES</p>
<p>Güler (étudiante) Chargée de mission Accès et défense des droits Administratrice Référente Accès aux droits Mandataire ERASMUS+</p> <p>EDARA ÉCOLE DES DRÔTES</p>	<p>Alexandre (jeune diplômé) Chargé de M. Accessibilité Administrateur - Mandataire CNCPH (Accessibilité)</p> <p>etna ÉCOLE DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES</p>	<p>Anais C. de M. Adhérents Membre commission Accessibilité visuelle</p> <p>AJM Albert de Mun Paris - 14e de France</p>		

AI-JE L'AIR DEUX FOIS MOINS INVESTIE ?

Pourtant,
que mon handicap
soit visible ou non,
j'ai deux fois
plus de risques
d'être au chômage
que la moyenne
des Français.



15>21
NOV 2021

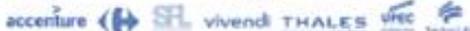
SEMAINE
EUROPÉENNE
POUR

L'EMPLOI

DES
PERSONNES
HANDICAPÉES

www.semaine-emploi-handicap.com

En partenariat avec :



Avec la soutien de :



www.ladapt.net

Jessica HUNKAR, vice-présidente réseau d'entraide : égérie de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées 2022



Seule organisation de jeunes membre
du Conseil national consultatif des Personnes handicapées (CNCPH)
et de son comité de gouvernance

AGRÉE NATIONALEMENT

- Depuis 2014
association éducative complémentaire de l'enseignement public
- Depuis 2016
association nationale de jeunesse et d'éducation populaire



Tour ESSOR, 16^e étage - 14 rue Scandicci - 93505 PANTIN

01 82 28 43 90 - contact@handinamique.org

www.handinamique.org